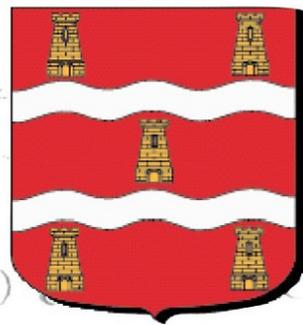


Généa 79

cercle généalogique
des
Deux-Sèvres



Bulletin trimestriel N°99 Décembre 2016

SOMMAIRE



Le mot du président	2
Les aviateurs des Deux-Sèvres	3 à 13
Une passion qui donne des ailes	14 et 15
Consanguinité, degré de parenté et implexe	16 à 18
Liste de condamnés à mort en Deux-Sèvres...	19 et 20
Loup enragé aux Alleuds : 5 morts	21 et 22
Les remèdes de nos grand-mères	23 et 24
Quelques termes informatiques	25 à 27
Mots croisés	28 à 30
Deux-Sévriens mariés en Charente-Inférieure	31 à 36
La seigneurie capitulaire de Sauzay...	37 à 47
Le sabotier	48 à 50
Actes notariés retrouvés chez un antiquaire	50 à 52
Aux Archives de la Vienne (suite)	53 à 55
Tous cousins	56

ADHÉSION ET ABONNEMENT 2017

- cotisation de base incluant l'accès au bulletin en ligne :	25 €
- droit d'entrée : pour 1 ^{ère} adhésion seulement :	10 €
- Supplément pour bulletin version papier :	20 €
- Supplément pour bulletin papier hors France métropolitaine :	35 €

Rédacteurs du bulletin : Danièle BILLAUDEAU et Raymond DEBORDE
Responsable de la Publication : Jean-Jacques MAUPETIT
Reproduction interdite des textes et illustrations.
Les articles n'engagent que leurs auteurs ou signataires.
Les articles et documents ne sont pas retournés.
Version papier imprimée par Copy Couleurs.

CERCLE GÉNÉALOGIQUE DES DEUX-SÈVRES

Siège social : Archives départementales
26 rue de la Blauderie 79022 NIORT CEDEX
Siret n° 409 984 0085 0001
Association loi de 1901 – J.O du 4.07.1990
☎ 05 49 06 79 22 Local Archives
départementales
☎ 05 49 08 53 40 Local Pierre de Coubertin
(laisser un message)
Courriel genea79@wanadoo.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président	Jean-Jacques MAUPETIT
Vice-présidents	Danièle BILLAUDEAU Raymond DEBORDE
Secrétaire	Sylviane CLERGEAUD
Secrétaires adjointes	Francette CONANEC Brigitte PROUST
Trésorier	Claude BRANGIER
Trésorière adjointe	Nicole BONNEAU
Administrateurs	Marc BOUCHET Gaby BRAULT Nadège DEJOUX Christian FLEURY Yasmine GUILBARD Serge JARDIN Marguerite MORISSON Michelle PELMONT



Bonjour à toutes et tous.

Dans le numéro précédent, je vous avais signalé que vous aviez la possibilité d'obtenir la carte interactive des différentes communes des Deux-Sèvres. Il suffit de la demander à Mme Frédérique ROUX qui est présente à notre local situé aux Archives départementales, du mardi au vendredi.

Dans le cadre d'un accord avec les Archives départementales, nous présenterons régulièrement dans notre revue un mot émanant de leurs services. Pour commencer ce partenariat, nous publions un article sur la très belle exposition consacrée à l'aviation en Deux-Sèvres.

Je me suis permis de réaliser un petit lexique informatique qui permettra à chacun de se familiariser avec ces termes souvent barbares.

Nos séances d'initiation vont bon train et nous réalisons aussi des séances de perfectionnement. À ce jour, près de 170 personnes en ont profité. Nous sommes aussi sollicités pour présenter notre passion, lors de conférences. Je vous en reparlerai plus tard. Lors de notre journée « portes ouvertes », une quinzaine de personnes sont venues nous voir. C'était une « première », nous ferons mieux la prochaine fois.

L'Association *NIORT MARAIS POITEVIN / QUÉBEC* a vu le jour le 26 novembre, et le Cercle généalogique est représenté dans son bureau par Danièle BILLAUDEAU, Marguerite MORISSON et Yasmine GUILBARD.

Comme vous avez pu le constater, ce numéro est le 99^{ème}. Donc, le fameux numéro 100 paraîtra en début d'année 2017. Il y aura sûrement des surprises à venir.

Pour information, notre prochaine Assemblée générale aura lieu le samedi 25 mars, à Saint-Aubin-le-Cloud ; pensez à réserver cette date.

Enfin, dans peu de temps, les fêtes de fin d'année seront là. Je vous souhaite donc à tous et toutes d'en profiter au mieux.

Je vous souhaite aussi une bonne lecture.
Généalogiquement vôtre.

Jean-Jacques MAUPETIT

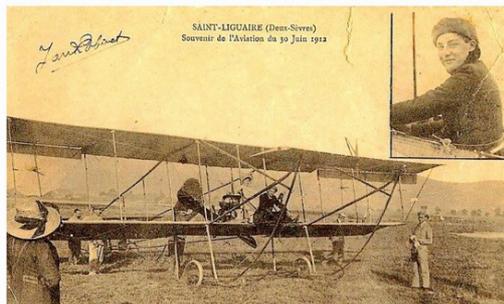
Votre adhésion 2016 arrivera à son terme le 31 décembre prochain. Pour éviter les embouteillages de fin d'année et toute interruption intempestive de l'accès à la base de données, n'hésitez pas à anticiper le renouvellement de votre confiance en notre association. Ceux qui lisent ce bulletin en ligne peuvent imprimer et remplir [notre formulaire en ligne](#) ou se rendre à [la page adhésion de notre site](#). Nous vous en remercions par avance.

LES AVIATEURS DES DEUX-SÈVRES

La série de portraits sur les aviateurs des Deux-Sèvres morts pour la France pendant la Grande Guerre s'achève dans ce numéro. Elle existe sous la forme d'une exposition réalisée par le *Cercle généalogique des Deux-Sèvres*. C'est l'*Automobile-Club des Deux-Sèvres* qui en parle le mieux. Vous pouvez lire ci-dessous la copie d'écran d'une page de [leur site internet](#). Si vous avez raté notre exposition à la bibliothèque de Cerizay, l'association des automobilistes devrait vous la présenter en début d'année prochaine.

Ces héros de l'aviation, morts pour la France

Le 14 novembre 2016



Une exposition à découvrir du côté de la Bibliothèque de Cerizay...

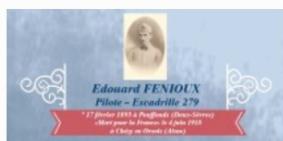
Jusqu'au 24 novembre, vous pouvez découvrir cette présentation des hommes du département qui ont servi l'aviation durant la guerre 14-18, et ont sacrifié leur vie. Ils étaient pilote, observateur, mitrailleur, moniteur Nieuport, conducteur, mécanicien ou simple soldat d'aérostation.



Victor Hubert Hurteau

L'exposition a été réalisée par le [Cercle généalogique des Deux-Sèvres](#). Elle comprend 22 tableaux dédiés à ces héros. Parmi eux, Victor Hubert Hurteau de Saint-Gelais, abattu en combat aérien lors d'une mission de bombardement ; ou encore Eugène Doc de Saint-Martin-de-Sanzay, tué lors d'une chute de son avion à Meaux.

L'Automobile-Club des Deux-Sèvres s'est intéressé à l'aviation en devenant l'Aéro Automobile-Club des Deux-Sèvres de février 1912 jusqu'en 1920. L'association proposait de faire passer les brevets de pilote. Elle mettait également en place la signalisation pour les avions, notamment sur les cheminées de l'usine de gaz de Niort, dont le directeur M. Schaffler était le 1er président de l'Automobile-Club.



A noter que cette exposition sera présentée à l'Automobile-Club, début 2017. Nous y reviendrons.

Informations au 05 49 80 07 34

Copie d'écran du site de l'Automobile-Club des Deux-Sèvres

Nous n'avons pas retrouvé la photo de cet observateur.
Si vous connaissez des membres de cette famille, pourriez-vous nous communiquer ses coordonnées ?

Clovis Delphin PLEBER

° 28 Juin 1891 au Busseau (Deux-Sèvres)

« **Mort pour la France** »

le 7 septembre 1917 en Haute-Alsace

Observateur stagiaire - Escadrille 221



Profession : **Employé de commerce**

Degré d'instruction : **2**

PARCOURS MILITAIRE :

Incorporé à compter du 9 octobre 1912, il est arrivé au 125^{ème} régiment d'infanterie (matricule 3696) en tant que soldat de seconde classe.

Nommé caporal le 12 avril 1913, puis sergent au 1^{er} octobre 1913, il devait passer à la réserve de l'armée active le 1^{er} octobre 1914, mais compte tenu du décret de mobilisation générale du 1^{er} août 1914, il est maintenu sous les drapeaux.

Le 25 août 1914, il passe au 319^{ème} régiment d'infanterie (matricule 12 803), passe adjudant le 18 octobre 1914, puis adjudant-chef le 8 juin 1915.

Il est promu lieutenant à titre temporaire à compter du 2 juin 1917.

Clovis Delphin PLEBER est désigné pour suivre les cours de tir anti-aérien à Courmont (Aisne) du 5 au 12 mars 1918.

Il est tué en combat aérien le 7 septembre 1918 en Haute-Alsace, puis transporté à l'hôpital auxiliaire n° 31 de Morvillars et il est inhumé le 9 septembre 1918 au cimetière de Morvillars (Territoire de Belfort).



Un Breguet 14 A2 Cet appareil construit par Breguet, fut l'un des premiers appareils livrés à l'escadrille Br 221 en mai 1918. Source « [Bravobravoaviation](#) » dessin de Gaëtan Marie

BLESSURE

Blessé le 9 juin 1915 à Neuville-Saint-Vaast (avant-bras droit déplacé).

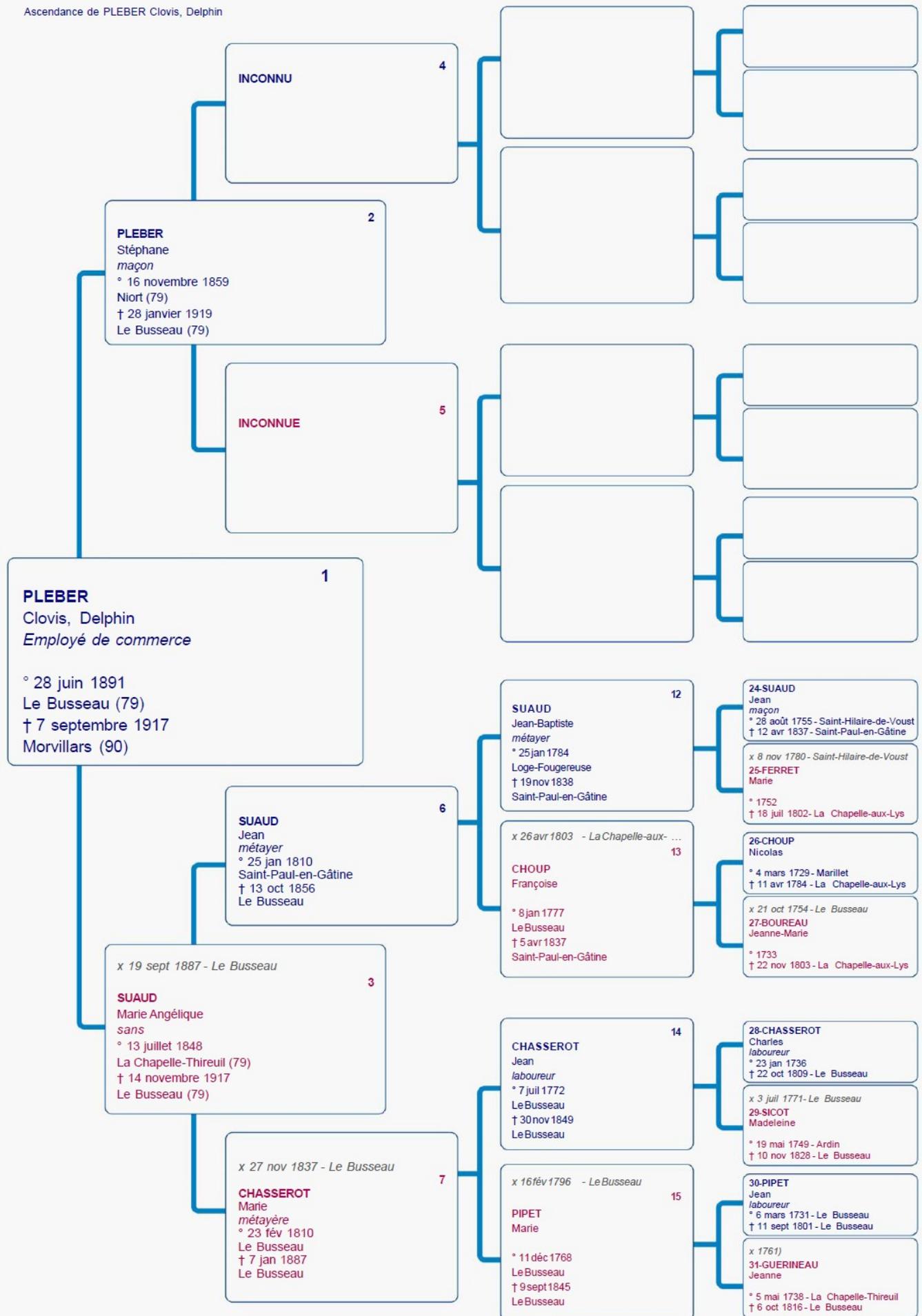
CITATION À L'ORDRE DE L'ARMÉE

« Le lieutenant Clovis PLEBER (active) du 125^{ème} régiment d'infanterie est un officier de grand mérite, passé dans l'aviation après 4 ans de campagne dans l'infanterie. S'est distingué aussitôt par ses belles qualités d'énergie et de bravoure.

A trouvé une mort glorieuse dans un combat aérien pendant une reconnaissance lointaine »

Source : « Mémorial des Deux-Sèvres » du 2 novembre 1918

Recherches de Brigitte PROUST



Nous n'avons pas retrouvé la photo de ce mitrailleur.
Si vous connaissez des membres de cette famille, pourriez-vous nous communiquer ses coordonnées ?

Arthur Émile RENELIER

° 16 mai 1894 à l'Absie (Deux-Sèvres)

«Mort pour la France»

le 22 août 1918 à Mairy-sur-Marne (Marne)

Mitrailleur - Escadrille BM 118



Profession : **Voyageur de commerce**

Degré d'instruction : **3**

PARCOURS MILITAIRE :

Mobilisé et entré dans le service actif le 7 septembre 1914.

Classé dans le service armé par décision du conseil de révision le 12 octobre 1914.

Il est incorporé à compter du 17 décembre 1914 au 125^{ème} régiment d'infanterie en tant que soldat de seconde classe (Dépôt de Poitiers).

Affectation : Mécanicien Renault 220.

Venu de Bordeaux le 3 septembre 1917.

Le 16 septembre 1917, il est affecté au 2^{ème} groupe d'aviation - escadrille BM 118.

Tué au cours d'un accident d'avion sur le terrain de Mairy-sur-Marne (Marne) le 22 août 1918.

Campagne contre l'Allemagne du 17 décembre 1914 au 22 août 1918.

« Alors qu'il était à bord d'un «Voisin » avec le pilote et l'observateur et que l'appareil avait atteint une hauteur de 50 à 60 m, l'appareil glissa sur l'aile et vint s'écraser sur le sol. Le pilote et l'observateur furent tués sur le coup. Arthur Renelier blessé mortellement par la mitrailleuse, vécut environ un quart d'heure – Ce jeune homme est connu d'un certain nombre de Niortais car, avant la guerre, il était employé à la maison Guilloteau, Barbrault et Compagnie. »

Source : « Mémorial des Deux-Sèvres » du 25 septembre 1918.



Un Voisin 10 similaire à ceux utilisés par les équipages de la VR 118 - Carte postale d'époque. Source albindenis.free.fr



Le second emblème adopté par la 118, un hibou posé sur un croissant de lune
Source : albindenis.free.fr

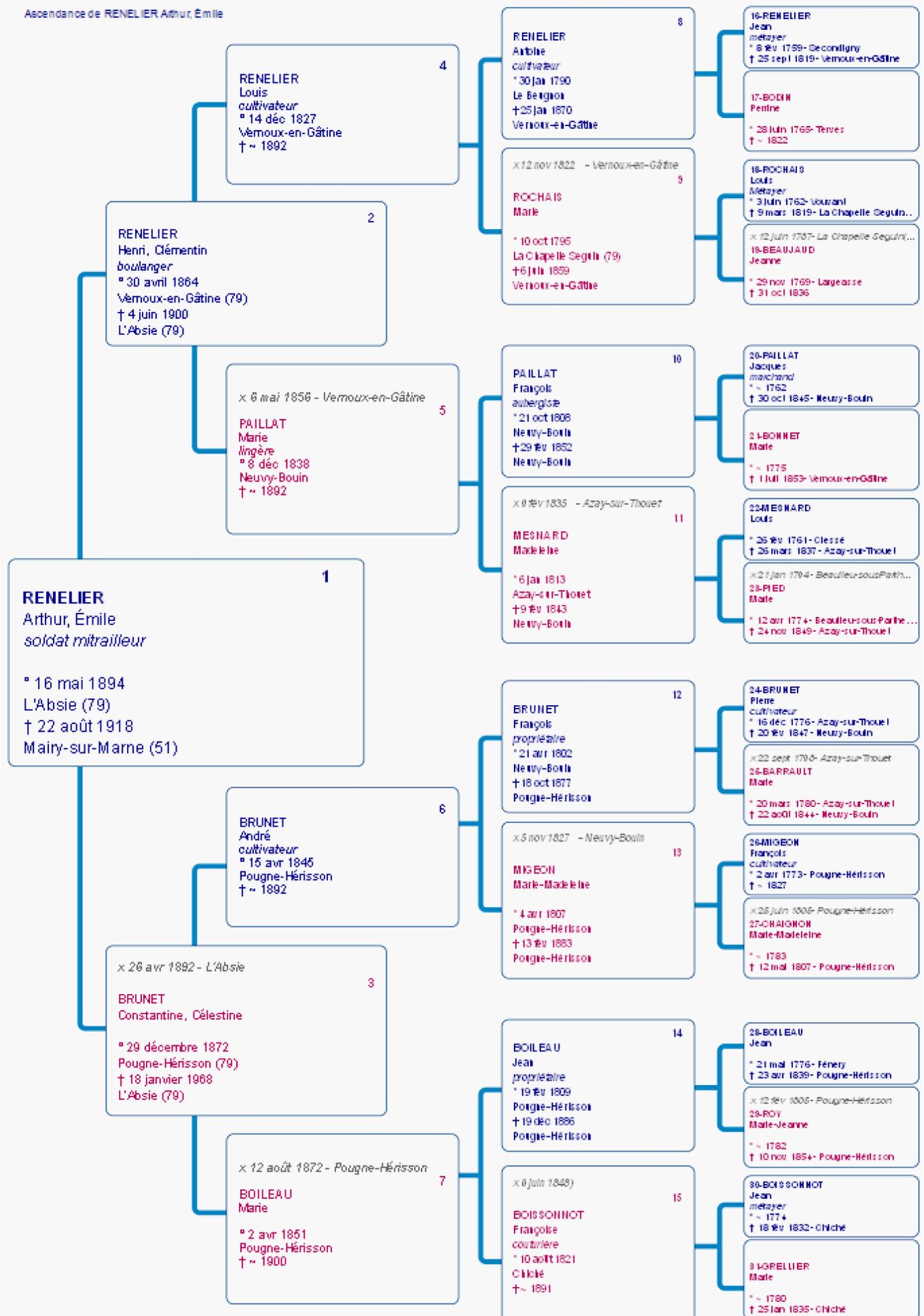
Pas de blessure connue.

Pas de citation connue.

Pas de décoration connue.

Devise de l'escadrille :

« **Aigle ne puis, as ne daigne, hibou suis** »



Nous n'avons pas retrouvé la photo de ce pilote.

Si vous connaissez des membres de cette famille originaire de Parthenay, pourriez-vous nous communiquer ses coordonnées ?

Roger Camille MAINDRON

° 10 juillet 1898 à Parthenay (Deux-Sèvres)

« **Mort pour la France** »

le 3 octobre 1918

au Fort de Malmaison (Aisne).

Pilote - Escadrille 282



Profession : **Charpentier**

Degré d'instruction : **3**

PARCOURS MILITAIRE :

Le 18 avril 1917, Roger Camille MAINDRON est incorporé au **20^{ème} régiment d'artillerie** en tant que second **canonnier**, puis en tant qu'élève-pilote, il passe au premier groupe d'aviation à Dijon, le 27 septembre 1917.

Le brevet de pilote militaire lui est décerné le 19 novembre 1917. Il porte le n° 9973 de la division S Breguet.

Le 3 décembre 1917, Roger Camille MAINDRON est promu brigadier-pilote sur avion Sopwith et il se perfectionne aux écoles d'Étampes puis d'Avord jusqu'au 14 janvier 1918.

Le 8 mars 1918, il passe à l'escadrille **SOP 282**.

Nommé maréchal des logis le 17 mai 1918, il part en permission le 22 juin 1918, rentre le 7 juillet. Il repart à nouveau le 30 août et il est de retour le 19 septembre.

X	Gaston Maindron	elle-d. pilote Fanch. A	parti en perm. le 27/7. rentre le 3/8. Insub. au C.D.E. le 5/8
	Maindron	d'	parti en perm. de 20j. Rentre le 7/8. parti en perm. le 30/8
	Roux	d'	Rejoint au C.D.E. le 16/8. Rentre le 19/8
		d'	parti en perm. le 24/8. Rentre le 2/9. Insub. au C.D.E. le 3/9

extrait du carnet de comptabilité de campagne – 3^{ème} trimestre 1918

Il est tué en combat aérien le 3 octobre 1918 et décède le même jour des suites de ses blessures de guerre. Roger Camille est au fort de Malmaison – ambulance 12/16, il est 9 h. Son corps restitué à la famille est inhumé au carré des corps restitués du cimetière du Rondail à Nueil-les-Aubiers (79).

Maindron	d'	d'	rentre le 10/10 Ceci en combat aérien le 3/10 H.C.B. 1/10
----------	----	----	--

extrait du carnet de comptabilité de campagne – 4^{ème} trimestre 1918



Un Breguet XIV, source « [Les avions du G.R. 2/33](#) »

Pourquoi le nom de notre pilote est-il toujours assorti d'une croix dans la marge des carnets de campagne ? On peut penser que cette indication est en rapport avec ses exploits. Nous lui avons retrouvé

4 CITATIONS

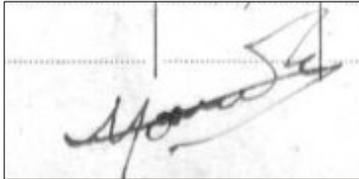
- Citation à l'ordre de la 159^{ème} division d'infanterie le 21 mai 1918 (ordre n° 253)

- Citation à l'ordre de la 36^{ème} division le 27 juin 1918 (n° 200)

- Citation à l'ordre de la 169^{ème} division le 26 août 1918 (n° 322)

- Enfin, il est cité à l'ordre de l'armée (JO du 6 avril 1918) en ces termes :

« Maréchal des Logis du 20^{ème} régiment d'artillerie détaché à l'escadrille 282. Pilote remarquable qui à maintes reprises a fait preuve des plus belles qualités de sang froid et de témérité. Toujours prêt à voler, ne reculant devant aucun obstacle pour mener à bien les missions qui lui étaient confiées. Est tombé glorieusement le 3 octobre 1918 au cours d'un combat contre les monoplaces ennemis ».



Sa signature figure sur sa fiche « personnel de l'aéronautique » – Mémoire des hommes.

Même si sa fiche matricule n° 1641 – recrutement de Parthenay – classe 1918, conservée au Archives départementales des Deux-Sèvres, ne le mentionne pas, sa tombe retrouvée laisse à penser que la Médaille militaire avec palme lui fut également attribuée.



Photo et recherches Christian FLEURY

L'ESCADRILLE 282

De son escadrille, nous n'avons retrouvé pour l'instant que l'insigne reproduit ci-contre.

Néanmoins, toujours par les carnets de comptabilité de campagne, nous apprenons que cette dernière a été constituée administrativement sous le terme de SOP 282 le 8 mars 1918 et qu'elle est alors cantonnée dans les baraques Adrian de Mont-Saint-Martin (Aisne).

Le 27 mars, elle se déplace à la ferme de Saint-Amand (Aisne). Le 1er avril elle se déplace à Sacy-le-Grand (Oise), puis le 22 mai, elle s'installe à la ferme Cohen, commune d'Étouy (Oise).



[Insigne BR 282](#)

L'escadrille y restera jusqu'au 22 septembre où elle vient cantonner à Mosloy (Aisne). Pour peu de temps, puisque le 29 septembre elle est cantonnée à Droizy (Aisne). Le 30 octobre, elle est à la ferme Laverigny, puis vient cantonner à Clermont-les-Fermes le 10 novembre.

Roger Camille Maindron, ne connaîtra pas ce dernier déménagement, pas plus qu'il ne recevra l'indemnité exceptionnelle et la double prime d'alimentation attribuées le 13 novembre pour cause de « fête nationale ». Il aura connu en revanche l'incendie survenu le 23 juin 1918 et qui ravagea une baraque Adrian servant de logement au petit personnel.

LES TERRAINS D'AVIATION UTILISÉS PAR L'ESCADRILLE 282



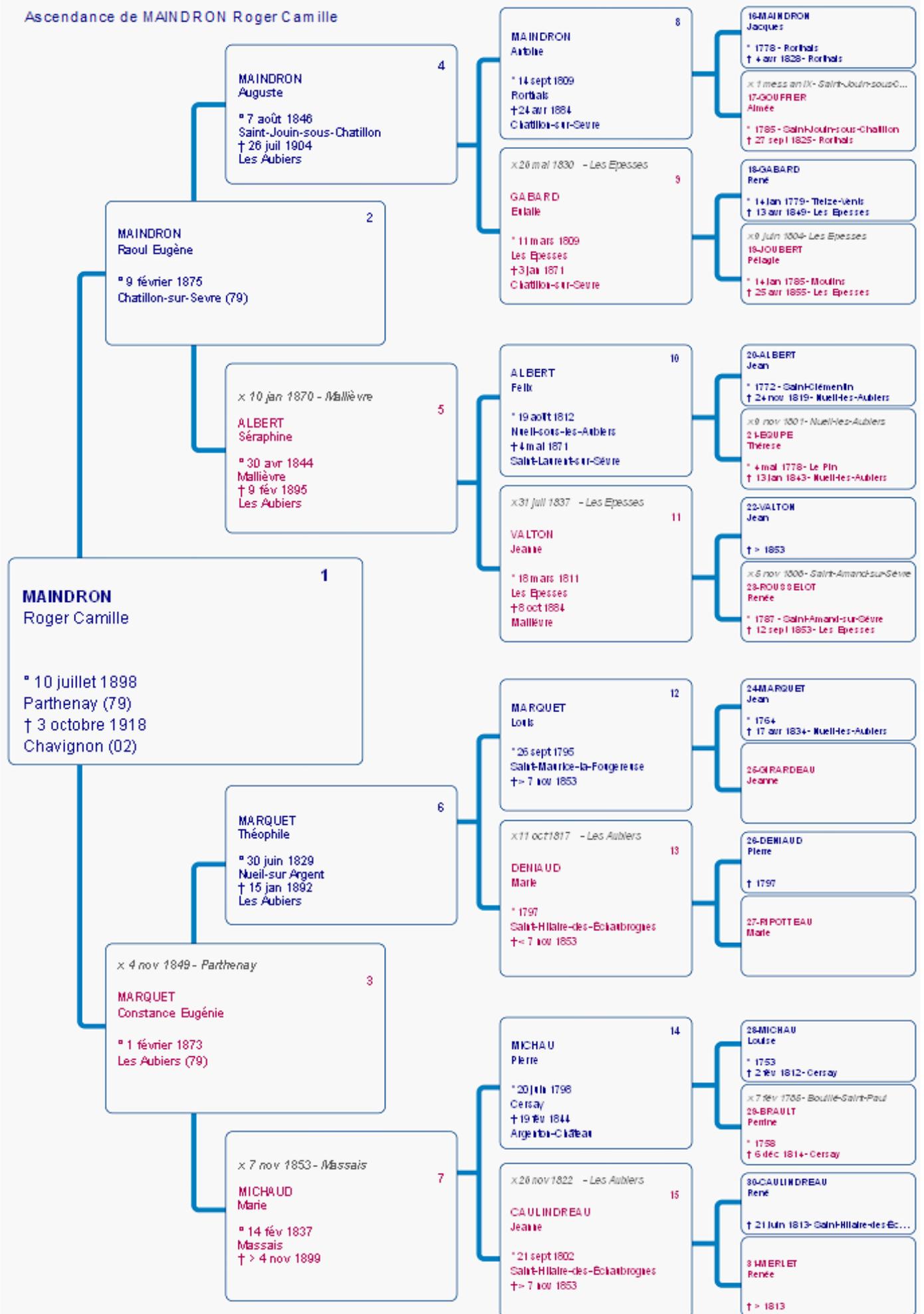
Terrain de la ferme de Saint-Amant - Saconin-Breuil (02) en hiver 1917-1918 :Utilisé par les escadrilles : 21 - 28 - 62 - 204 - 210 - 213 - 216 - 219 - 220 - 224 - 282 - 283



Terrain de Sacy-le Grand (60) en juillet 1918 :Utilisé par les escadrilles : 1 - 3 - 6 - 10 - 13 - 15 - 16 - 21 - 26 - 28 - 43 - 51 - 52 - 67 - 79 - 81 - 82 - 101 - 102 103 - 107 - 108 - 113 - 116 - 133 - 158 - 161 - 203 - 209 - 210 - 217 - 219 - 225 - 231 - 234 - 268 - 270 - 282 - 283

Source : Site [les terrains d'aviation, vues aériennes](#)

Ascendance de MAINDRON Roger Camille



Nous n'avons pas retrouvé la photo de ce pilote.

Si vous connaissez des membres de cette famille, pourriez-vous nous communiquer ses coordonnées ?

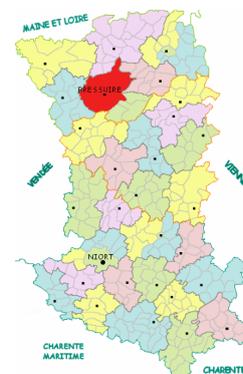
René Pierre Jules VIDAL

°11 septembre 1893 à Bressuire (Deux-Sèvres)

« **Mort pour la France** »

le 6 novembre 1918 à Avord (Cher)

Pilote



Profession : **Typographe.**

Degré d'instruction : **3**

PARCOURS MILITAIRE :

René Pierre Jules VIDAL est incorporé à compter du 28 novembre 1913.

Il arrive au corps (125^{ème} régiment d'infanterie) le 3 août 1914 en tant que soldat de deuxième classe.

Il est nommé caporal le 3 août 1914.

Sergent le 1^{er} novembre 1914.

Sergent-major le 19 mai 1915.

Le 19 mai 1915, il est affecté au service de l'aviation comme élève-pilote et dirigé sur le dépôt du 1^{er} groupe d'aviation à Dijon.

René Pierre Jules VIDAL est décédé au corps le 6 novembre 1918 par accident d'aviation alors qu'il est en service au camp d'Avord (Cher).

Il a fait la campagne contre l'Allemagne du 2 août 1914 au 6 novembre 1918.



Nieuport 10 de la division Nieuport de l'école d'aviation d'Avord, le 22 avril 1918

Source site [l'ecole d'Avord](http://l'ecole-d'avord.com)

CITATION :

À l'ordre du Régiment le 1^{er} mars 1916 :

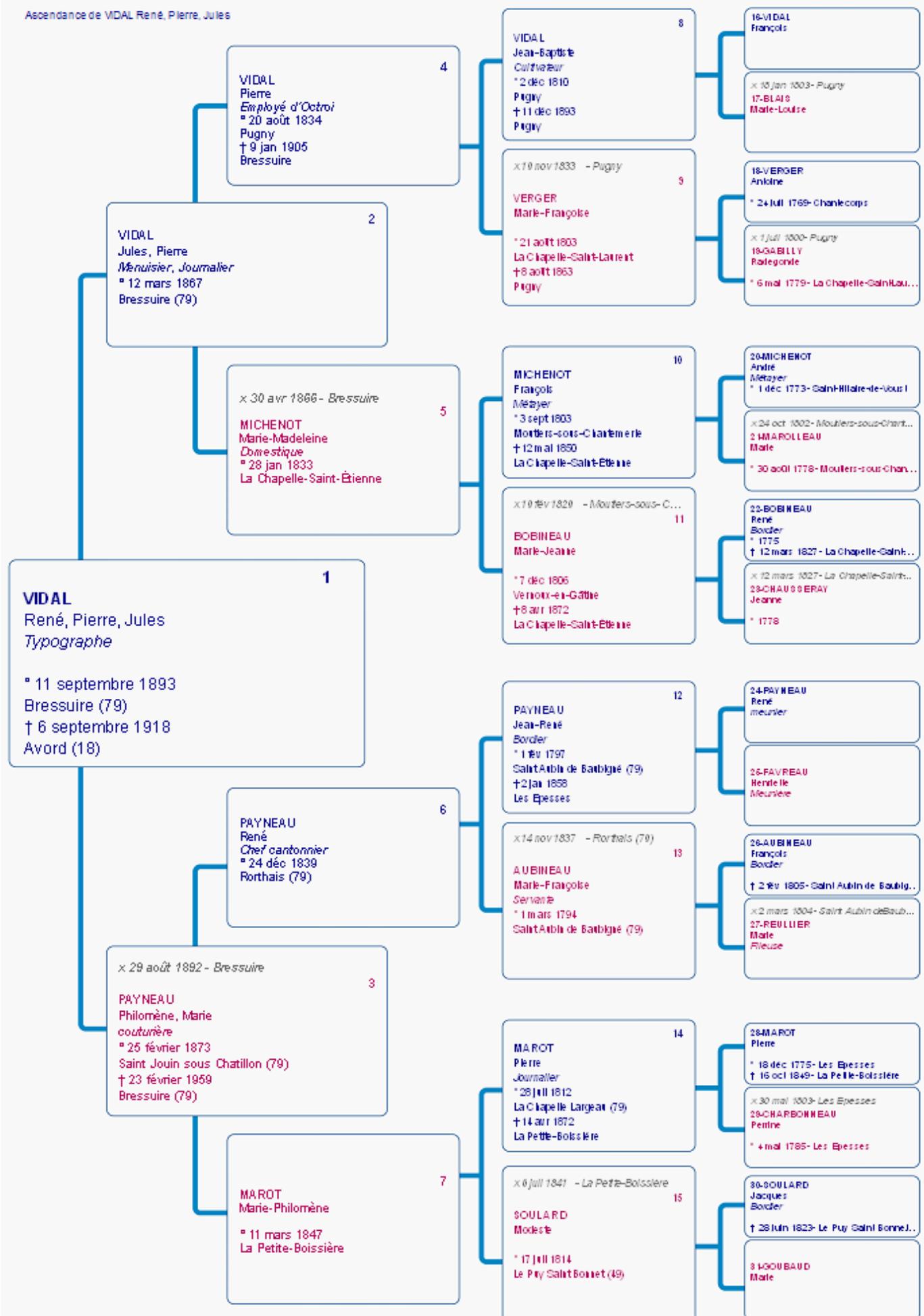
« *Agent de liaison du colonel pendant les combats de la Marne et de Belgique (sergent le 1^{er} novembre 1914 pour sa bonne conduite. A pris part aux actions de Belgique et d'Artois et s'y est toujours distingué* ».

Pas de décoration connue.



Insigne du Brevet de pilote

« **L'étoile te guide, les ailes te portent et la couronne t'attend** »

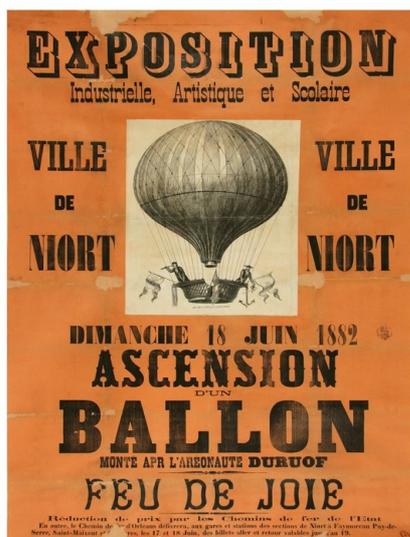




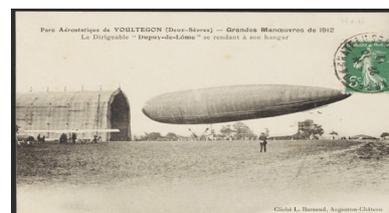
**LA NOUVELLE EXPOSITION
« UNE PASSION
QUI DONNE DES AILES »**

L'histoire de l'aviation en Deux-Sèvres
présentée aux Archives
départementales
des Deux-Sèvres
du 18 octobre 2016 au 31 mai 2017

Bleu clair, bleu azur, ciel parsemé de nuages tantôt sombres et menaçants, tantôt blancs comme des balles de coton, l'horizon a été longtemps un mystère. Après des vies entières d'observation depuis le sol, le ciel, avec les frères Montgolfier notamment, devient à partir de la fin du XVIII^e siècle un terrain d'expérimentation grâce au ballon. Ce dernier est suivi du ballon-dirigeable qui, après l'expérimentation du vol d'Henri Giffard en 1852, marque la naissance de ces géants des airs. En 1890, Clément Ader invente un engin volant à moteur et à hélice dénommé *l'Éole*. Il le baptise plus tard *l'avion* du mot latin "avis", oiseau.

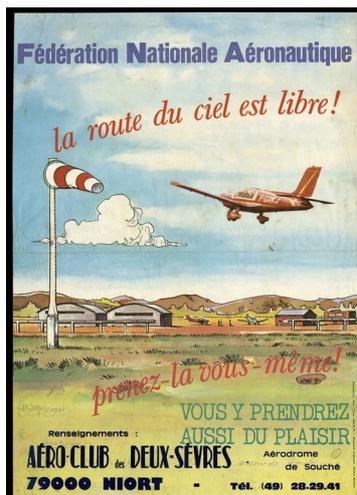


Ainsi, apparaissent au début du XX^e siècle en Deux-Sèvres, les premiers ballons et l'aviation spectacle avec de curieuses machines et leurs pilotes intrépides. Les Deux-Sévriens sont au rendez-vous et rêvent de voler. L'aviation militaire est créée en 1912 et de grandes manœuvres militaires sont organisées à Voultegon. La Première Guerre mondiale permet à l'aviation militaire de se renforcer et de s'organiser.



La période de l'entre-deux guerres connaît des progrès aéronautiques tout à fait remarquables. L'aviation se développe notamment sur Niort et Thouars, grâce à la ténacité de quelques hommes, qui consacrent leur vie à leur passion. L'apparition du premier aéro-club, celui des Deux-Sèvres à

Niort en 1927, engendre la création de l'aérodrome et une propagande aérienne « À tous ceux qui, dans notre département, s'intéressent à l'aviation ». Les Deux-Sévriens s'éveillent à la conscience aéronautique. L'avion, engin de guerre, devient appareil de loisir et de transport.



L'aviateur Pierre Cot, ministre de l'Air, passionné des choses de l'air, est le fervent défenseur d'une aviation accessible au plus grand nombre et élabore un programme pour une aviation populaire en 1936. En démocratisant l'aviation pour tous, les activités aéronautiques se développent. Elles créent la multiplication des aéro-clubs, des constructeurs amateurs, des industries aéronautiques, des aérodromes publics et privés sur notre territoire.

Les Archives départementales évoquent cette conquête de l'air par les hommes en Deux-Sèvres dès la fin du XIX^e siècle jusqu'à nos jours à travers des faits marquants, des objets, et des documents d'archives publics et privés.

L'exposition est en visite libre sur les horaires d'ouverture au public de 8h30 à 17h00 et des visites commentées peuvent être organisées sur réservation pour des groupes.

NOUVEAUTÉS ARCHIVES EN LIGNE

À compter du 18 octobre 2016, les Archives départementales sont heureuses de vous annoncer la mise en ligne des 3 nouveaux fonds suivants :

- Presse : le *Mémorial de l'Ouest* pour les périodes 1836-1851 et 1914-1918
- Iconographie : plus de 20 000 cartes postales
- Tables du contrôle des actes notariés et de l'enregistrement pour la période 1705-1915

Enfin, l'ancien fonds « Registres matricules militaires » a été enrichi par l'ajout des conscrits nés entre le 23 septembre 1781 et le 31 décembre 1846 et devient le fonds « Registres de recrutement militaire ».

CONSANGUINITÉ, DEGRÉ DE PARENTÉ ET IMPLEXE

LA CONSANGUINITÉ

Elle est définie comme étant le résultat d'une reproduction sexuée entre deux individus apparentés (c'est-à-dire ayant un ou plusieurs ancêtres communs). Pour un descendant donné, elle est d'autant plus importante que le lien de parenté entre les géniteurs est étroit. Et quand il y a consanguinité entre personnes dans un arbre généalogique, c'est qu'il y a un **implexe**.

Le Code de droit canonique prohibe les mariages entre personnes parentes entre elles en *ligne directe* (père-fille ; mère-fils) ou en *ligne collatérale jusqu'au quatrième degré inclus*. Sachant que le nouveau Code de droit canonique suit, comme le droit civil français, le droit romain pour le mode de calcul de la consanguinité (en ligne collatérale, on compte toutes les personnes sauf la souche commune), le quatrième degré en ligne collatérale correspond donc aux cousins germains.

Le canon 1078 disposant toutefois qu'il n'y a jamais dispense de l'empêchement de consanguinité en ligne directe ou au second degré en ligne collatérale (frère et sœur), un mariage consanguin au troisième degré canonique (neveux ou nièce) ou au quatrième degré canonique (cousins germains) peut être conclu sous réserve d'une dispense émanant d'un évêque (cas assez exceptionnel).

Au delà du quatrième degré (cinquième degré : neveux ou nièce « à la mode de Bretagne », sixième degré : cousins issus de germain...), il n'y a plus de dispenses requises.

LE DEGRÉ DE PARENTÉ

C'est le nombre de générations existant entre deux parents (deux membres d'une même famille).

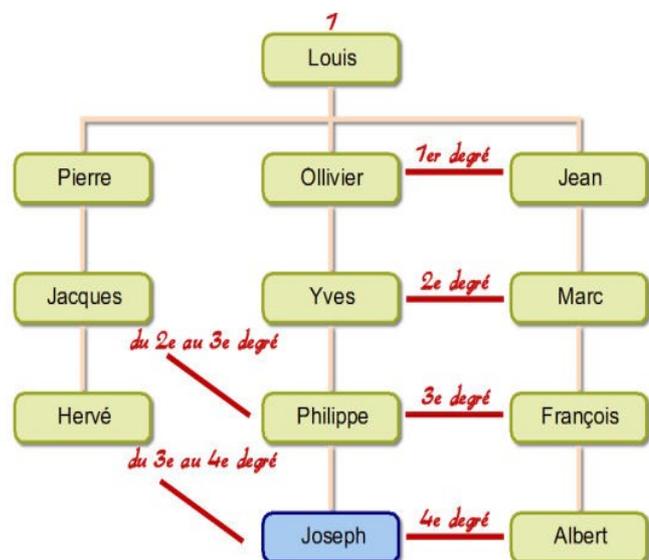
Il faut considérer deux types de calcul : d'un point de vue du droit canon ou d'un point de vue code civil :

Droit canon : (établi par l'Église)

Il suffit de compter les générations entre la personne et l'ancêtre commun.

Joseph et Albert sont parents au 4^{ème} degré.

Philippe et Jacques sont parents de 2^{ème} au 3^{ème} degré (2 pour Jacques et 3 pour Philippe) alors que Joseph et Jacques le sont du 2^{ème} au 4^{ème} degré.

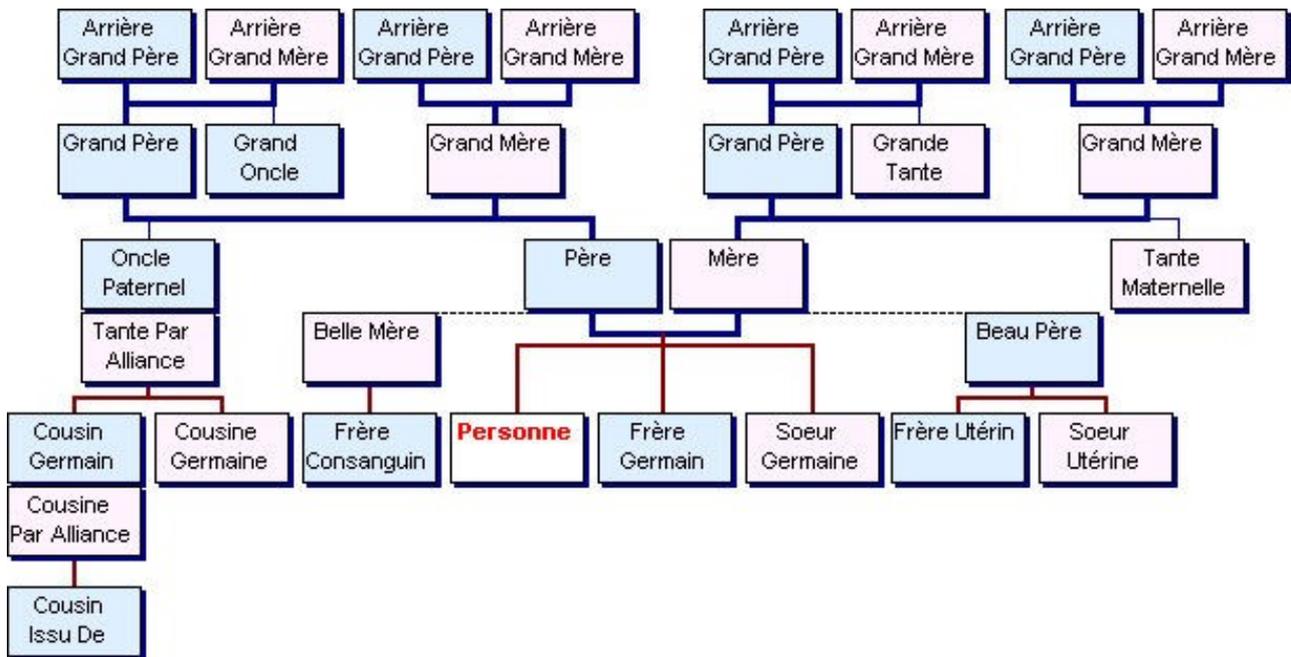


Droit civil : (établi par l'État)

Il faut toujours remonter à l'ancêtre commun des personnes dont on veut calculer le degré de parenté et compter un degré à chaque génération.

Dans ce cas, Joseph et Albert sont parents au 8^{ème} degré alors que Joseph et Jacques le sont au 6^{ème} degré.

Parents proches (les noms utiles)



« à la mode de Bretagne ». Cette appellation a pour origine la Bretagne où cette façon de décrire les liens de parenté était utilisée sous l'ancien régime.

Un oncle à la mode de Bretagne est le cousin germain du père ou de la mère.

Une tante à la mode de Bretagne est la cousine germaine du père ou de la mère.

- **Synonymes** : petit-oncle, petite-tante, cousins ayant le germain

Un neveu à la mode de Bretagne est le fils d'un cousin ou d'une cousine germaine.

Une nièce à la mode de Bretagne est la fille d'un cousin ou d'une cousine germaine.

- **Synonymes** : petit-neveu, petite-nièce

Un cousin à la mode de Bretagne est le fils d'un oncle ou d'une tante à la mode de Bretagne c'est-à-dire le fils d'un cousin germain ou d'une cousine germaine du père ou de la mère.

Une cousine à la mode de Bretagne est la fille d'un oncle ou d'une tante à la mode de Bretagne c'est-à-dire la fille d'un cousin germain ou d'une cousine germaine du père ou de la mère.

- **Synonymes** : petit-cousin, petite-cousine, cousin issu de germain, cousine issue de germain
- **Sens particulier** : par extension, parent éloigné dont la parenté est difficile à établir.

L'IMPLEXE

Et pour terminer cet article, une petite explication sur les implexes :

Supposons que dans l'arbre de la page précédente, Joseph ait une sœur Catherine et que celle-ci se marie avec Albert. Ils ont eu un enfant nommé Paul.

Vous commencez votre généalogie par Paul, il aura donc le Sosa 1. De ce fait Albert aura le Sosa 2 et Catherine le 3.

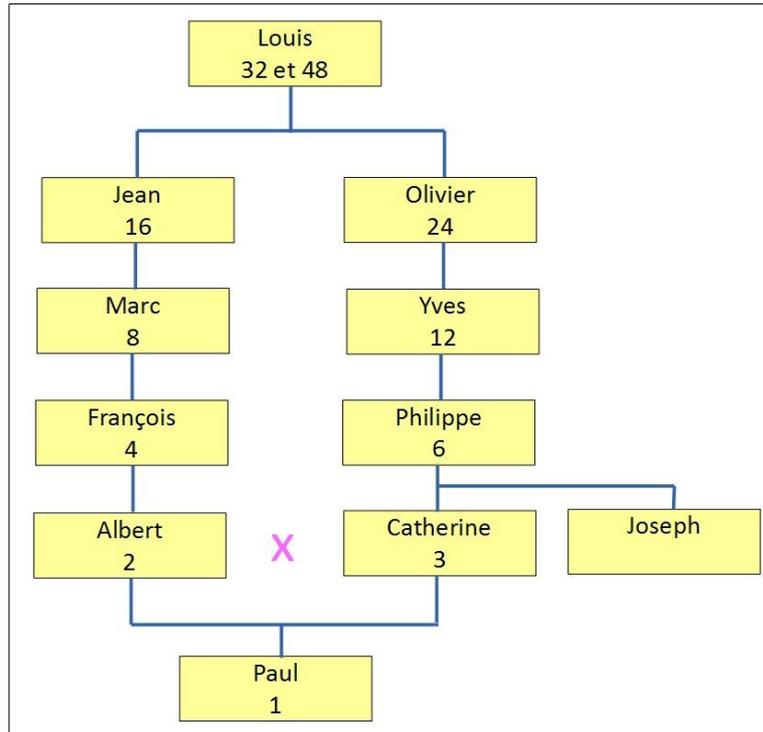
En remontant par la branche paternelle, François aura le sosa 4, Marc le 8, Jean le 16 et Louis le 32. Puis vous remontez la branche maternelle, aussi Philippe aura le sosa 6, Yves le 12, Olivier le 24 et Louis le 48.

Vous vous apercevez alors que Catherine et Albert sont arrière-petits-cousins.

Il s'agit donc d'un implexe.

En effet Louis apparaît plusieurs fois, ici deux, dans l'ascendance de l'arbre de Paul.

D'autre part, vous vous apercevrez que Louis aura deux numéros de sosa : le 32 et le 48 ; d'ailleurs lorsque vous regardez votre arbre, si vous avez deux sosa différents pour une même personne, vous avez un implexe. Et de ce fait, il y a consanguinité.



La boucle est bouclée...

Cet article est un condensé de différentes sources :
Wikipédia et guide-genealogie.com

Un article plus complet et historique est à visiter sur le site *Entre nous et nos ancêtres* à l'adresse internet suivante : <http://www.yvongenealogie.fr/>

Jean-Jacques MAUPETIT

La prochaine assemblée générale du *Cercle généalogique des Deux-Sèvres* se tiendra

à Saint-Aubin-le-Cloud

(salle polyvalente)

le samedi 25 mars 2017.



Vous recevrez début février la convocation habituelle par mail
ou par voie postale si vous n'avez pas d'adresse électronique.

LISTE DE CONDAMNÉS À MORT, DEUX-SÈVRES, XIX^e SIÈCLE

- Madeleine MIOT

Condamnée le 14 mars 1816, guillotinée le 6 mai 1816 à Niort.

À 60 ans, le 9 décembre 1815, elle assassine Mathurin son mari qui la battait depuis des années, en lui versant pendant son sommeil une marmite d'eau bouillante sur le visage.

- René CHARON et Dominique COELORUM

Condamnés les 15 et 16 mars 1820, guillotins le 3 mai 1820 à Niort.

Le 8 janvier 1820, CHARON tua Jean CHAIGNE, 14 ans.

Le 15 janvier 1820, COELORUM assassina Jean BERTHONNEUF, son confrère colporteur.

- Louis GIRAUD

Condamné le 4 décembre 1824, guillotiné le 31 janvier 1825 à Niort.

Le 7 juillet 1824, assassina à Usseau, Françoise PACAUD, 75 ans.

- Jeanne BELOUIN

Condamnée le 12 avril 1826, guillotinée le 29 mai 1826 à Niort.

À Nueil-sous-les-Aubiers, empoisonna son mari du 8 au 11 janvier 1826 pour vivre avec son amant.

- René BAUDOIN, Pierre GABARD, Jean BOURREAU, Jacques MARTINEAU

Condamnés le 4 janvier 1832, graciés (pas de date), commutation en peine de travaux forcés à perpétuité.

Conscrits réfractaires, membres de la bande du général DIOT, chouans.

- Joseph DÉLIME

Condamné le 10 avril 1832 à Niort, gracié (pas de date), commutation en peine de travaux forcés à perpétuité.

Âgé de 23 ans, conscrit réfractaire, chouan, complice de Diot.

- Marc SECONDI

Condamné le 3 septembre 1832 à Niort, guillotiné le 3 octobre 1832 à Parthenay.

Corse, déserteur du 1^{er} léger, membre d'une bande armée. Arrêté le 22 avril 1832 à Vouhé. Il tortura en 1831 les époux Roulard avec des braises. Le couple, laissé en vie, fut assassiné quelques jours plus tard pour avoir osé porter plainte à la gendarmerie. Il assassina le maire d'une commune proche de Parthenay après l'avoir attiré dans un guet-apens, il assassina trois personnes attaquées sur la route.

- Hilaire BOURREAU

Condamné le 24 janvier 1833, guillotiné le 18 avril 1833 à Niort.

Parricide. En septembre 1832 à Thouars, il égorge d'un coup de couteau son père avec la complicité de sa mère et de sa sœur qui sont acquittées.

- Jacques BORY dit Le Capitaine Noir

Condamné le 13 juillet 1833 à Niort, guillotiné le 18 septembre 1833 à Parthenay.

Chef d'une bande de chouans. Il assaille le 26 mars 1832 entre Chanteloup et La Chapelle-Saint-Laurent (Pitié), le colporteur LEMOFF qu'il frappe à coups de fusil pour voler 2 aunes de galon blanc.



LA GUILLOTINE EN 1889

Le 18 août 1832, en compagnie de 4 acolytes, il se présente chez M. RAVIX, maire de Lhoumois, l'attache et l'abat de 2 coups de fusil. Il survit une nuit entière à ses blessures.

Il aurait également tenter d'assassiner le 12 septembre 1832 à Parthenay, le fils BOUCHET, étudiant en droit à Poitiers qui survit mais conserve définitivement une balle dans l'abdomen.

Condamné également pour attentat contre la sûreté intérieure de l'État.

Son complice SECONDI avait été exécuté au même endroit l'an précédent.

- Julien DESAIVRE

Condamné le 29 octobre 1833, guillotiné le 17 décembre 1833 à Niort.

Chouan.

- Jean SACRÉ

Condamné le 7 juin 1881 à Niort, gracié le 10 août 1881, commutation en peine de travaux forcés à perpétuité.

27 ans, jardinier. Il tente d'étrangler en février 1881 à Niort, le jeune MAHÉ, 17 ans, ouvrier relieur dans une carrière, lui casse une dent, lui arrache l'œil gauche et le jette dans un puits profond de 5 mètres pour lui voler son porte-monnaie contenant 15 francs.

- Léon LAMY et Ernestine PÉRINEAU veuve DROUET

Condamnés le 7 septembre 1890 à Niort, graciés le 24 novembre 1890, commutation en peine de travaux forcés à perpétuité.

35 ans, colporteur de journaux et 29 ans, ménagère, amants diaboliques.

Ils tuèrent à coups de hache le 15 mars 1890 à Breloux, Urbain DROUET, scieur de long, mari d'Ernestine.

- Marcel SABOURIN

Condamné le 15 décembre 1893, guillotiné le 16 février 1894 à Niort.

32 ans, journalier à Souché.

Fils d'un marginal, il est confié en maison de correction à 13 ans, tandis que sa sœur Hélène de 8 ans sa cadette est élevée au Carmel jusqu'à sa majorité.

Sa sœur devenue domestique à Niort, étant de santé fragile, dut solliciter son hébergement pour convalescence. Le 2 août 1893 dans un cabanon de Sainte-Pezenne, il la tue d'un coup de masse de fer pendant qu'elle dormait, puis la viola et l'éventra avant de jeter son corps dans une carrière voisine. Accusé par la suite d'avoir assassiné un gardien de la maison de correction de Chizé en 1877 – lieu où il avait été enfermé – et aussi du viol et du meurtre d'une enfant de 12 ans en 1885.

Source : [Site internet "La veuve guillotine"](#)

B. REIGNER TROUDE

Adhérente N° 907

ERRATUM

Dans le dernier bulletin, nous vous avons signalé qu'il fallait prendre rendez-vous aux Archives départementales, pour copier sur une clef USB l'application *Généa-Communes*, *carte interactive*.

Plus précisément, il faut s'adresser à Mme Frédérique ROUX, au local du Cercle généalogique des Deux-Sèvres situé aux Archives départementales. Elle pourra vous faire cette copie du mardi au vendredi.

LOUP ENRAGÉ AUX ALLEUDS : 5 MORTS

On estime qu'au XVIII^{ème} siècle, il y avait de 10 000 à 20 000 loups sur le territoire du royaume de France. Ils étaient redoutés par les attaques qu'il pouvaient mener, seuls ou en bande, contre les plus fragiles (enfants ou personnes âgées) surtout pendant les périodes rigoureuses où la disette les poussait à s'approcher des habitations. L'animal sauvage était craint et les nombreuses légendes sur son compte avaient pour but premier d'inciter les plus jeunes à la vigilance. Le danger occasionné par les loups n'était pas seulement les blessures mortelles qu'ils pouvaient infliger. Il y avait aussi le virus de la rage qu'ils risquaient de transmettre. Une seule bête par de légères morsures et avec sa bave pouvait causer le décès de nombreuses personnes.

En voici un exemple aux Alleuds, dans le sud-est des Deux-Sèvres. Nous sommes un jour de printemps, au début du mois de mai 1766, presque à la date où la bête du Gévaudan commence à sévir. Ce jour-là, l'attaque d'un seul loup enragé va causer la mort de cinq habitants de cette paroisse. La relation de ce drame est arrivée jusqu'à nous via le registre paroissial tenu par le curé Maichin. Celui-ci a rempli son rôle de prêtre, en accompagnant dans la prière les mourants et en essayant vainement de leur donner les derniers sacrements. Mais aussi, il a pu nous montrer les symptômes de la maladie (blessures, convulsions, transports...), la souffrance, l'agonie plus ou moins longue des victimes du loup et enfin la tristesse de tout un village face à cette tragédie. Voici la retranscription de ces cinq actes de sépulture (BMS les Alleuds 1740-1772, vues 194 et 195/240.)

Et si vous voulez connaître d'autres histoires de loups dans les Deux-Sèvres, [rendez-vous sur le blog](#).

Raymond DEBORDE

(illustrations : Delcampe et Wikipédia)

« L'an de grace mil sept cent soixante six, le dix may jean pierre gurgand, agé de cinquante cinq ans, environ, est décédé dans sa maison située au hameau de la baurie en cette paroisse, sa mort causée par la morsure d'un loup enragé, et s'est confessé à moy, soussigné avec toute la connoissance et les sentiments d'un bon chrétien. Mais les transports et les convulsions de cette étrange maladie ne luy ont pas permis de recevoir les autres sacrements. il a été enterré dans le cimetière le lendemain de son décès le onzième jour des mois et an que dessus.

*C. f. Maichin prieur
curé des alleuds. »*



*« Le même jour que dessus le dix may mil sept cent soixante six, et de la meme maladie causée par la morsure du meme loup enragé est décédée marie anne gurgand agée de six ans fille d'andré gurgand et de marie anne mandegault, du hameau de la petite tranchée en cette paroisse. a été enterrée dans le cimetière au lieu accoutumé de la sépulture des enfants onzième jour des mois et an que dessus
C. f. Maichan, prieur curé des alleuds. »*

« L'onze du meme mois de may mil sept cent soixante six, marie anne mandegault épouse d'andré gurgand, agée de vingt sept ans , aussi mordûe par le meme loup enragé, est décédée dans sa maison située au hameau de la petite tranchée en cette paroisse, avec les sentiments de la plus vive piété. elle s'est confessée plusieurs fois dans le cours de sa maladie. mais ses profondes blessures aux visage et autres parties de son corps et la violence de ses accès ne luy ont pas permis de recevoir les autres sacrements qu'elle a toujours désiré ardemment jusqu'au dernier soupir. elle ne s'est pas oubliée un moment au milieu de tous les transports dont elle a été agitée pendant trois jours. elle a été inhumée dans le cimetière au bout vers septentrion, toute la paroisse assistant a ses funérailles et fondant en pleur, le lendemain de son décès douzième jour des mois et an que dessus. C.f Maichin prieur curé des alleuds »



« Le quatorze du meme mois de may de cette meme année mil sept cent soixante six, françoise menuet agée de dix huit ans, atteinte de la meme maladie que les précédents causée par le meme accident, est décédée dans la maison de jean chaignepin située au hameau de la caussardièrre en cette paroisse ou elle demeurait en qualité de domestique. elle s'est confessée à moy soussigné, ses accès et transports ne luy ont pas permis de recevoir les autres sacrements, mais elle s'est toujours reconnue et n'a cessé de prier dieu jusqu'au dernier soupir. elle a été inhumée dans le cimetière au bout vers orient, le lendemain de son décès quinzième jour des mois et an que dessus. C.f Maichin pr curé des alleuds »

« Le vingt trois mai mil sept cent soixante six, louis thebault âgé de quinze ans, attaqué de la meme maladie que les précédents causée par la morsure du meme loup enragé, est décédé dans la maison de ses pere et mere située au hameau de la gaillochaunière en cette paroisse. il s'est confessé à moy soussigné, et comme les autres il a supporté la violence des accès avec une patience admirable dans un enfant de cet âge, ne cessant de benir et louer dieu au milieu des transports dont il étoit agité. il a été inhumé dans le cimetière le lendemain de son décès vingt quatrième jour des mois et an que dessus. C.f Maichin prieur curé des alleuds »



LES REMÈDES DE NOS GRAND-MÈRES

En déménageant une vieille armoire oubliée dans le fond d'une cave, j'ai retrouvé quelques vieux livres dont un de géographie, recouvert de papier kraft qui tenait bien cachées quelques recettes médicamenteuses. Je ne peux résister au plaisir de vous les faire partager.



Romarin



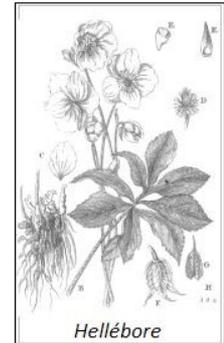
Safran



Sauge



Prêle



Hellébore

BAUME UNIVERSEL

Composition et préparation :

Deux litres d'huile d'olive à faire cuire très lentement à petit feu en remuant souvent. Cuisson : une demi-heure.

Ajouter ensuite les herbes fraîches suivantes (une demi-poignée de chacune) :

- Romarin (feuilles et fleurs)
- Sauge et rue¹ (feuilles)
- Verveine (racine, feuilles et fleurs)
- Absinthe, plantain, lierre (tiges et feuilles)
- Véronique (fleurs et feuilles)
- Camomille et marguerite (fleurs)

Bien broyer toutes ces herbes et faire cuire pour en obtenir leurs vertus : les retirer du feu et passer au tamis pour en retirer tous les sucs.

Remettre sur le feu et aussitôt que l'huile commence à frémir, ajouter et faire cuire au moins une heure : 50 gr de cerises. Ajouter ensuite : 50 gr de litharge² à faire cuire également une petite heure en remuant.

Ajoutez encore 60 gr de poix de bourgogne³ que vous ferez bouillir 15 mn sans remuer, ensuite 700 g de cire d'abeille râpée à cuire 20 mn en remuant. Enfin pour terminer, vous pourrez ajouter 50 gr de benjoin⁴ en remuant sans cesse jusqu'à début de refroidissement.

Conservation indéfinie en emballage de verre ou de fer.

C'est un baume merveilleux conseillé notamment pour les hémorroïdes, les engelures, les brûlures, les coupures.

Il est spécialement indiqué dans tous les cas d'inflammation intestinale, appendicite, péritonite, paralysie, maux de tête.

Application directe sur le siège du mal et recouvrir d'une flanelle.

¹ Plante méditerranéenne toxique aux vertus abortives.

² La litharge est l'une des formes minérales naturelles de l'oxyde de plomb, PbO.

³ Matière collante, visqueuse et inflammable obtenue par dessiccation du suc résineux de l'épicéa.

⁴ Résine parfumée utilisée en pharmacie pour ses propriétés désinfectantes et curatives. Permet aussi d'assainir l'air et de purifier la chambre d'un malade.

ARTHRITISME

- Fluide de prêle (extrait) 15 grammes
- Noir de baies de genévriers (extrait) 15 grammes
- Les cinq racines⁵ (sirop) 500 grammes

Prendre 4 à 6 cuillerées à soupe par jour.

ÉLECTUAIRE⁶ CONTRE LA GOUTTE

Également très efficace contre la toux, les douleurs et les fluxions. Pris à la dose de 5 grammes au maximum, de 3 en 3 jours.

Composition :

- Safran 10 grammes
- Bois d'aloès 10 grammes
- Cannelle fine 10 grammes
- Corail rouge 10 grammes
- Hellébore noir 60 grammes
- Sucre rosat 125 grammes
- Musc 4 grammes
- Alcool distillé 100 grammes
- Miel cuit 250 grammes

Mettre le tout dans un pot de terre et faire réduire à petit feu en remuant pour obtenir une consistance de miel fluide.

Se conserve au froid dans un récipient en verre.



ATTENTION : Consultez votre médecin avant toute utilisation de l'une ou l'autre de ces préparations. Le Cercle généalogique des Deux-Sèvres ne saurait être tenu pour responsable d'un échec ou d'effets secondaires indésirables.

Danièle BILLAUDEAU

source images : wikipédia libre de droits

⁵ Le sirop des cinq racines apéritives est un sirop utilisé en médecine pour ses vertus apéritives. Il est fabriqué avec des racines d'ache, d'asperge, de fenouil, de persil et de petit houx.

⁶ L'électuaire est une forme galénique pâteuse administrée par voie orale. Cette forme est aujourd'hui obsolète. Il était généralement constitué de poudres ou de pulpe végétale mélangées à du sirop ou, plus souvent, à du miel.

QUELQUES TERMES INFORMATIQUES

Lorsque je suis en contact avec certains de nos adhérents, pour les aider à se connecter sur notre site, il m'arrive de leur parler de termes qui leur sont inconnus. Aussi je me permets ces quelques pages de définitions sommaires afin de les éclairer. Que les spécialistes me pardonnent si j'ai commis des erreurs. Dans ce cas, qu'ils me les communiquent, et je ferai suivre. Par avance, merci.



FOURNISSEUR D'ACCÈS INTERNET (source Wikipédia)

L'**accès à internet** est une désignation des moyens mis à la disposition d'un particulier afin d'accéder à l'internet. Les organismes commercialisant ces offres de service sont appelés fournisseurs d'accès à Internet (**FAI**).

Un **fournisseur d'accès à Internet** permet cet accès soit grâce à une connexion filaire quasiment jusqu'à l'utilisateur, pour un accès peu mobile réseau téléphonique commuté (bas débit), ADSL, fibre optique jusqu'au domicile...), soit grâce à une connexion sans fil pour un accès mobile (Wi-Fi, WiMAX, Internet par satellite) ou via un réseau de téléphonie mobile : GSM, 3G, 3G+ ou 4G.

Les plus connus **fournisseurs d'accès à Internet** sont Free, Orange, Bouygues Télécom, SFR, Numéricable...

Une fois connecté au réseau international internet, il est nécessaire d'avoir un outil de navigation sur cet immense océan de sites.

NAVIGATEUR WEB (source Wikipédia)

Un **navigateur web** est un logiciel conçu pour consulter et afficher le World Wide Web. Il permet de consulter des pages accessibles sur des sites.

Il existe de nombreux **navigateurs web**, pour toute sorte de matériels (ordinateur personnel, tablette tactile, téléphone mobile, etc.) et pour différents systèmes d'exploitation (GNU/Linux, Windows, Mac OS, iOS et Android). Les plus utilisés à l'heure actuelle sont Google Chrome, Mozilla Firefox, Internet Explorer/Edge, Safari, Opera...

Il existe une énorme quantité d'informations sur internet (plusieurs millions ou milliards de documents), et ces informations sont pour la plupart renouvelées quotidiennement. Il est donc nécessaire d'avoir un outil de recherche rapide.

MOTEUR DE RECHERCHE (Source commentcamarche.net)

Un **moteur de recherche** (*Search engine* en anglais) est un service en ligne permettant de trouver facilement une page grâce à un ou plusieurs mots-clés dans un formulaire de recherche.

Il existe de nombreux **moteurs de recherche**, Ask, Google, Yahoo, Orange,

Remarque : Vous avez un moteur de recherche qui vous plaît. Lorsque vous téléchargez certaines

applications, il vous est proposé, parfois imposé de passer par un moteur de recherche différent, ou tout simplement de définir comme moteur de recherche par défaut. Veillez alors à décocher la case en question si nécessaire.

Lorsque vous allez sur n'importe quel site, certaines informations sont mémorisées dans votre ordinateur. Les **historiques**, les **cache**s et les **cookies**.

LES HISTORIQUES (Source support Microsoft)

Lorsque l'on navigue sur internet via un navigateur celui-ci stocke par défaut l'historique des pages visitées. Pour améliorer votre expérience, cet historique comprend les informations que vous avez entrées dans les formulaires, les mots de passe et les sites que vous avez visités. Ce qui peut représenter un risque en terme de confidentialité et se révéler gênant dans certaines situations.

Il existe plusieurs méthodes permettant d'y remédier :

Navigateurs	Raccourcis clavier
Firefox	Menu / outils/options/Vie Privée/"effacer la totalité de l'historique actuel"
Chrome	Menu réglage, option, données personnelles:"effacer les données de navigation"
Safari	Menu Safari puis Effacer Historique
Internet Explorer	Ctrl + Maj + Suppr
Opera	Menu outils/Supprimer les informations privées/options détaillées/effacer l'historique des pages visitées.

LES CACHES

Un **cache web** conserve des copies de documents transitant par son biais. Le **cache** peut, dans certaines conditions, répondre aux requêtes ultérieures à partir de ses copies, sans recourir au serveur **web** d'origine.

Normalement, chaque objet de la page web a une durée de validité. Lors du chargement de la page, l'équipement vérifie si l'objet est dans son cache et si la date de validité est bonne. Si ces contrôles sont positifs, il charge l'objet dans son cache au lieu de le demander à l'application web.

Côté client, pour être certain de lire la dernière version d'une page web, il faut donc vider le cache du navigateur web pour s'assurer que la page affichée n'est pas issue du cache de son ordinateur : cela revient à effectuer un rafraîchissement de la page affichée dans son navigateur en interrogeant le serveur web et non pas le cache enregistré dans son ordinateur. Les commandes sont identiques à celles pour supprimer les historiques.

LES COOKIES

Un **cookie** (ou **témoin de connexion**, abrégé en **témoin** au Québec) est l'équivalent d'un fichier texte de petite taille, stocké sur le terminal de l'internaute. Existants depuis les années 1990, ils permettent aux développeurs de sites web de conserver des données utilisateur afin de faciliter la navigation et de permettre certaines fonctionnalités. Les cookies ont toujours été plus ou moins controversés car contenant des informations personnelles résiduelles pouvant potentiellement être exploitées par des tiers.

Il est envoyé par le serveur web au navigateur web qui le renvoie inchangé à chaque fois qu'il accède au serveur. Un cookie peut être utilisé pour une authentification, une session (maintenance d'état), et

pour stocker une information spécifique sur l'utilisateur, comme les préférences d'un site ou le contenu d'un panier d'achat électronique.

La plupart des navigateurs récents permettent aux utilisateurs de décider s'ils acceptent ou rejettent les cookies. Les utilisateurs peuvent aussi choisir la durée de stockage des cookies. Toutefois, le rejet complet des cookies rend certains sites inutilisables. Par exemple, les paniers d'achat de magasins ou les sites qui exigent une connexion à l'aide d'identifiants (utilisateur et mot de passe).

Les cookies ne peuvent pas effacer ou lire l'information provenant de l'ordinateur de l'utilisateur. Cependant, les cookies permettent de détecter les pages web visitées par un utilisateur sur un site donné ou un ensemble de sites. Ces informations peuvent être collectées dans un profil d'utilisateur pouvant être utilisé ou revendu à des tierces parties, ce qui peut poser de sérieux problèmes de protection de la vie privée. Certains profils sont anonymes, en ce sens qu'ils ne contiennent pas d'information personnelle, pourtant même de tels profils peuvent être sujets à caution.

Toutes ces informations, sont issues de multiples articles lus sur le net, dont les sources sont notées. Certaines remarques sont personnelles. Quant aux différentes commandes, se référer à l'aide de son navigateur, puisque, à version différentes, les commandes diffèrent mais restent en principe identiques en logique de cheminement.

Jean-Jacques MAUPETIT

QUI ÉTAIT SUR L'ARBRE MEXICAIN DU MOIS DE SEPTEMBRE ?

Diego RIVERA

(peintres, billet mexicain de 500 pesos, 2010)

Frida KALHO

ANGELILLO

(acteurs, photo du film "La hija" de Juan Simón, 1935)

Pilar MUÑOZ

Le sergent GARCIA

caricature : ti_viking

Cow Girl

caricature : Anton Brand

Pablo ESCOBAR

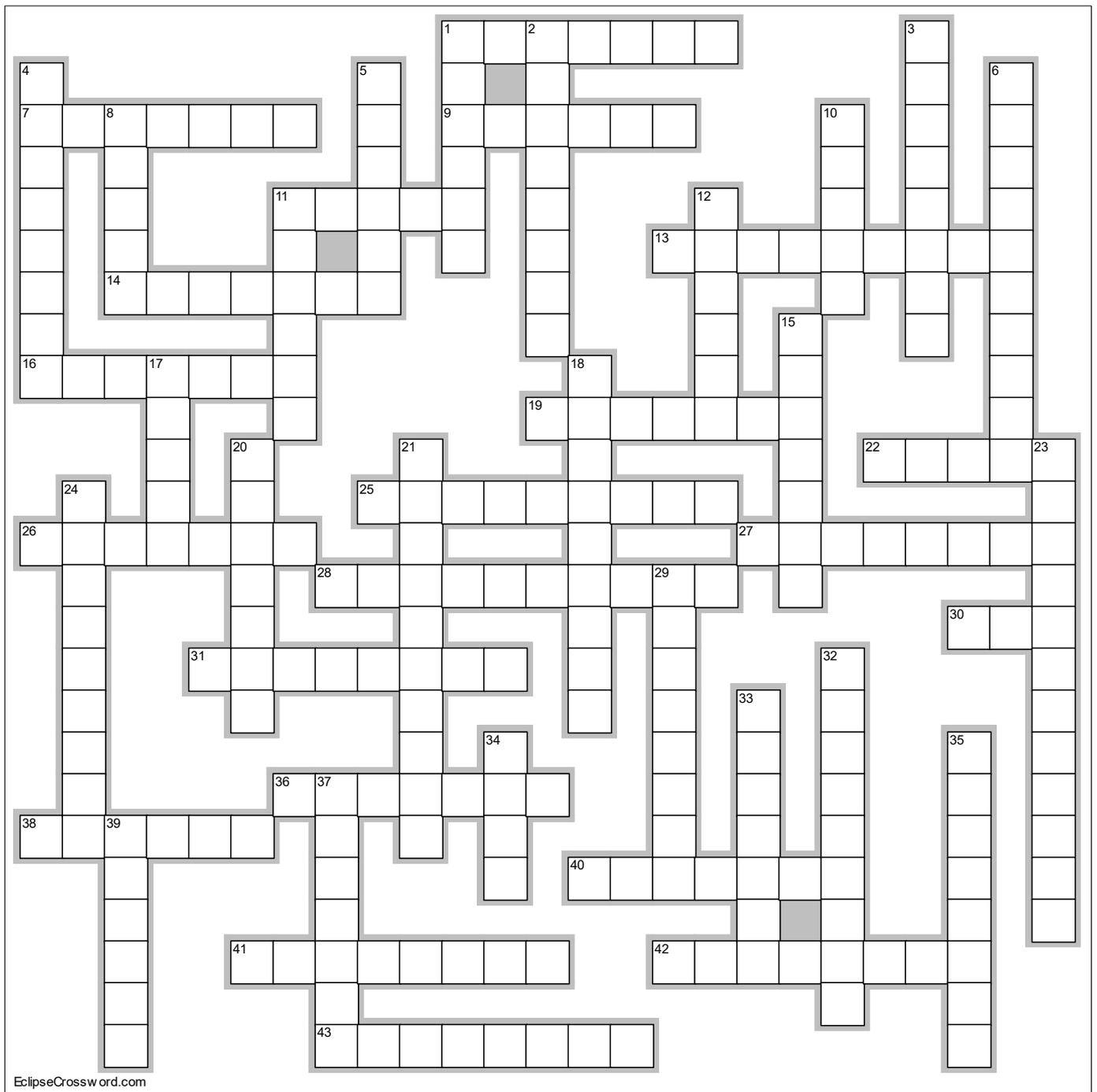
caricature : Michel Kichka



M	O	T	S									
						C	R	O	I	S	É	S

LES VIEUX MÉTIERS

Pour ce numéro de décembre, les mots croisés de Jean-Jacques Maupetit sont consacrés aux métiers d'autrefois. Pour vous aider, vous pouvez consulter le site : <http://www.vieuxmetiers.org/>



EclipseCrossword.com

HORIZONTALEMENT

1. Appelé aussi bourrelier
7. Fabricant de flèches
9. Autre forme pour scieur de long
11. Chef des échevins
13. À bras ou à bœufs
14. Petit métayer
16. Fabricant d'objet de cavalerie
19. Petit agriculteur
22. Serviteur
25. Il récolte les produits frais (beurre, œuf...)
26. Personne préparant les peaux
27. Briseur de fibres
28. Gardien de prison (2 mots)
30. Bouffon
31. Personne vivant d'aumônes
36. Administrateur d'une ville
38. Servante
40. Coiffeur
41. Autre forme pour bourrelier
42. Vendeur de poudre blanche
43. Autre forme de sabotier

VERTICALEMENT

1. Fabricant d'étoffe
2. Opticien
3. Celui qui arrange
4. Il ferre les chevaux
5. Marchand de veaux
6. Autre nom d'hôtelier
8. Il travaille fort en étude
10. Ancien cuisinier
11. Il a réalisé un chef d'œuvre
12. Juge royal
15. Fabricant de faux
17. Ouvrier du bâtiment
18. Conducteur d'attelage
20. Transporteur de sel
21. Ouvrier agricole
23. Fabricant de laine cardée (3 mots)
24. Petit marchand
29. Fabricant de pain
32. Fabricant de toile
33. Fabricant de cordes
34. Médecin du Moyen Âge
35. Tailleur de pierre de moulin
37. Il emmène paître les chèvres
39. Secrétaire de tribunal

L'IMAGE DU JOUR

Arbre généalogique d'une famille monoparentale



SOLUTION DES MOTS CROISÉS DU MOIS DE SEPTEMBRE

HORIZONTALEMENT

1. **SOSA**—Numéro que porte un ancêtre
5. **NATUREL**—Se dit d'un enfant de parents non mariés
8. **BRU**—Femme du fils par rapport aux parents du fils
11. **COTE**—Classement d'archives
13. **ES**—Autre façon de signifier "près de"
14. **PELISSIER**—Autre numérotation descendante
16. **SEXTIDI**—Sixième jour républicain
18. **LIASSE**—Unité de conservation
20. **FILLATRE**—Enfant d'un mariage antérieur
23. **GRANDONCLE**—Frère du grand-père ou de la grand-mère (2 mots)
26. **AGE**—Temps écoulé depuis la naissance
27. **BATARD**—Enfant adultérin
30. **COUSINAGE**—Parenté qui existe entre cousin
31. **DECADI**—Dixième jour républicain
35. **MAISON**—Lignée d'une famille noble
36. **VF**—Abréviation pour veuf
37. **OCTIDI**—Huitième jour républicain
40. **MINUTE**—Original d'acte notarié
41. **ONCLE**—Frère du père ou de la mère
44. **THOUIN**—Un des concepteurs du calendrier républicain
46. **UTERIN**—Parent du côté maternel
48. **AÏEUL**—Grand-père
50. **AGNAT**—Descendant en ligne masculine
52. **ENTÉ**—Rattaché à une famille par les femmes
55. **DOT**—Bien qu'un père donne à sa fille
56. **OBIIT**—Décédé peu de temps après son baptême
57. **DIME**—Fraction récoltée par l'église
58. **FIEF**—Héritage noble
59. **CENS**—Redevance annuelle due au seigneur
60. **JULIEN**—Un autre calendrier

VERTICALEMENT

1. **SEPTIDI**—Septième jour républicain
2. **ARBRE**—Représentation graphique des ancêtres
3. **FA**—Abréviation pour "fille"
4. **HOIRS**—Héritiers directs
5. **NONIDI**—Neuvième jour républicain
6. **ROLE**—Liste des contribuables
7. **LES**—Près de
9. **REL**—Abréviation pour religion
10. **BMS**—Abréviation des registres paroissiaux
12. **ENDOGAMIE**—Mariage entre individus originaires de même lieu
15. **EDIT**—Acte royal
16. **SGR**—Abréviation pour "seigneur"
17. **TRIDI**—Troisième jour républicain
19. **SR**—Sieur
20. **FEU**—Ensemble de personnes vivant sous le même toit
21. **MESSIDOR**—Mois d'été républicain
22. **FRANCIADE**—Année bissextile
23. **GERMINAL**—Mois de printemps républicain
24. **PSSE**—Abréviation pour paroisse
25. **CA**—Environ
28. **PUINÉ**—Né après, sauf pour le dernier
29. **PALÉO**—Abréviation pour l'étude des écritures anciennes
30. **CASUEL**—Redevance perçue par l'église
32. **ENFEU**—Tombe encastrée
33. **BAN**—Proclamation publique
34. **FRIMAIRE**—Mois d'automne républicain
38. **COGNAT**—Parent par les femmes
39. **DEGRÉ**—Lien de parenté
42. **CM**—Contrat de mariage
43. **FILIATION**—Descendance en ligne directe
45. **GENDRE**—Nom donné à l'homme par rapport aux parents de la femme qu'il a épousé
47. **NOT**—Abréviation pour notaire
49. **DECADE**—Partie de mois républicain
50. **ACTE**—Écrit rédigé
51. **NMD**—A remplacé les registres paroissiaux
53. **TABLE**—Liste alphabétique
54. **IDES**—Jours de référence (le 13 ou 15 de chaque mois) dans le calendrier julien

DEUX-SÉVRIENS VENUS SE MARIER EN CHARENTE-INFÉRIEURE

Notaire Pierre SORÉE. Étude à Marsais (17)

- 3 E 4598. CM 29/10/1741 Marsais (17)
ALLEAU Pierre de François et **CHOLLET** Marie.° Prissé
SARRAZIN Marie de Charles et **CHAUSSEGROS** Marie. Dœuil-sur-Mignon (17)
- 3 E 4596. CM 01/02/1735 Marsais (17)
BARREAU Michel (veuf **BOURIQUAUD** XX).° Thorigny.
BARCANON Marie (veuve **CLEROUIN** Claude).° Prissé
- 3 E 4595. CM 30/12/1731 Marsais (17)
BERTHONNIERE Jean de + Jacques et **RAYMONDIN** Michelle. Marsais (17)
OLIVIER Marie de Simon et + **ESSARD** Marie.° Belleville
- 3 E 4598. CM 07/01/1743 Marsais (17)
BOUCARD Denis de François et **MARCHAND** Jeanne.° Prieires
GABORIT Marie de Louis et **COTTREAU** Françoise.° Thorigny
- 3 E 4597. CM 09/01/1739 Marsais (17)
BOUCARD François de François et **MARCHAND** Jeanne.° Prieires
TREUILLON Jeanne de Jean et **BARDON** Marie. La Vergne (17)
- 3 E 4595. CM 15/01/1732 Marsais (17)
BOUCARD Jean de François et **MARCHAND** Jeanne.° Prieires
LEVESQUE Marie de François et **SURET** Marie.° Prieires
- 3 E 4594. CM 13/01/1725 Marsais (17)
BOUDAULT François de Étienne et + **TACHERON** Marguerite.° Niort
GANDOUET Marie de Antoine et **LANDRIAU** Marie.° Thorigné
- 3 E 4595. CM 14/11/1734 Marsais (17)
BROUSSET Jean de Jean et **VERDEAU** Gabrielle. Ardillières (17)
TEXIER Marguerite de Jean et **GIRARD** Françoise.° Prieires
- 3 E 4598. CM 05/01/1745 Marsais (17)
CHAMPAGNARD Daniel de + Simon et + **AUDIER** Marie. Dœuil-sur-Mignon (17)
DAVID Françoise de Louis et **GIRAUD** Marie.° Thorigny
- 3 E 4597. CM 18/01/1738 Marsais (17)
CHAUSSEGROUX Pierre de Pierre et **BARITTEAU** Catherine. Dœuil-sur-Mignon (17)
ALLEAU Anne de René et **BERGAUD** Magdeleine.° Belleville
- 3 E 4594. CM 21/04/1721 Marsais (17)
CHAUVIERE Benjamin (veuf **LEVESQUE** Élisabeth) de + Paul et + **BIDET** Jeanne. Surgères (Saint-Pierre) (17)
MATHE Catherine (veuve **GREZAY** Jean) de Pierre et **GOIZIN** Marie.° Prieires
- 3 E 4596. CM 08/06/1735 Marsais (17)
CHAUVIN Jean de + Jacques et **GIRAUD** Jeanne. Dœuil-sur-Mignon (17)
CARROT Marie de Jean et **JEAN** Catherine.° Usseau

- E 4598. CM 18/11/1743 Marsais (17)
DANIEAU Pierre de Jean et **DABIRAND** Marie.° Sanzay
ROBIN Jeanne de Jean et **PASCREAU** Jeanne. Marsais (17)

- 3 E 4598. CM 18/01/1744 Marsais (17)
DAVID Jacques de Jean et + **GROUSSET** Marie.° Thorigny
COUSSON Louize de Jean et **GABRIEL** Françoise.° Usseau

- 3 E 4596. CM 08/10/1736 Marsais (17)
DAVID Jean de Jean et **GROLLET** Marye.° Thorigny
BROUSSARD Marie de Nicolas et + **BERNARD** Jeanne. Saint-Félix (17)

- 3 E 4598. CM 25/05/1744 Marsais (17)
DEVILLE Jacques de + Jacques et + **MOTHU** Marie. Marsais (17)
GUYBERT Louise de René et + **LESTANG** Marie.° Sanzay

- 3 E 4597. CM 02/02/1740 Marsais (17)
DEVILLE Paul de + Jacques et **MATHE** Marie. Marsais (17)
METAYER Anastaze de René et **DURAND** Marie.° Prieaires

- 3 E 4595. CM 28/12/1732 Marsais (17)
DUPONT François de Cazard et + **CADET** Marguerite. Marsais (17)
BARREAU Anne de Antoine et **MESTAYER** Catherine.° Prin-Deyrançon

- 3 E 4595. CM 07/02/1734 Marsais (17)
DURAND René de + René et + **VESNON** Marie.° Prieaires
MORTEAU Marie de Daniel et **MATHE** Andrée. Dœuil-sur-Mignon (17)

- 3 E 4594. CM 30/11/1725 Marsais (17)
ESTIEN Pierre de Pierre et + **GRUNET** Françoise .° Granzay – Gript
GIRAUDEAU Marie de Jean et **CLEROUIN** Marguerite. Marsais (17)

- 3 E 4597. CM 21/02/1740 Marsais (17)
FOUBERT Antoine de François et **DOLLEE** Anne. Marsais (17)
LAGRAVE Marie de Henry et **CRAUD** Louise.° Niort

- 3 E 4594. CM 16/10/1729. Marsais (17)
FRANCE François de Pierre et + **MAYNE** Marianne.° Usseau
CAILLON Anne de Louis et **GENDRON** Suzanne. Marsais (17)

- 3 E 4594. CM 19/04/1728 Marsais (17)
GABORIT Alexis de René et + **RENOU** Marguerite. Dœuil-sur-Mignon (17)
GANDOUET Marie de Pierre et **SARRAZIN** Marie.° Prieaires

- 3 E 4598. CM 09/11/1743 Marsais (17)
GABORIT Louis de + François et **BROUSSARD** Jeanne.° Thorigny
NAUD Louise de Louis et **JOURDAIN** Louise. Dœuil-sur-Mignon (17)

- 3 E 4595. CM 22/12/1734 Marsais (17)
GADIOT Pierre de + Jean et **PETIT** Marie.° Saint-Étienne-la-Cigogne
MARCHAND Jeanne de Simon et **TIERCE** Laurence. Marsais (17)

- 3 E 4595. CM 01/01/1733 Marsais (17)
GILLARD Jacques de + André et **NORMAND** Anne. ° Coulonges-sur-l'Autize
CLEROUIN Michelle de Louis et + **PARIS** Catherine. Marsais (17)

- 3 E 4598. CM 09/02/1743 Marsais (17)
GIRAUD Pierre (veuf **GABORIAU** Élisabeth) de + François et + **GIRAUDEAU** Jeanne.° Usseau
SARAZIN Françoise de Charles et + **CHAUSSEGROS** Marie. Dœuil-sur-Mignon (17)

- 3 E 4595. CM 18/06/1732 Marsais (17)
GIRAUDEAU Louis de + Louis et + **VINET** Marguerite. Dœuil-sur-Mignon (17)
MESTAYER Charlotte de Jean et **SIMONNET** Marie.° Prieires

- 3 E 4594. CM 13/01/1727 Marsais (17)
GOUIN Jean de Jean et + **BOUTIN** Jeanne. Marsais (17)
GRITON Jeanne de Mathurin et + **JOLLY** Jeanne.° Saint-Marsault

- 3 E 4594. CM 17/11/1726 Marsais (17)
GRELON Pierre de + Étienne et + **DEPEJTS** Marie.° Caunais
ROUILLE Jeanne de Isaac et **MORIN** Jeanne.° Frontenay-Rohan-Rohan

- 3 E 4595. CM 19/08/1730 Marsais (17)
GRIFFON Jean de Pierre et + **MARTINEAU** Anne. ° Mauzé-sur-le-Mignon
GABET Françoise de Jean et + **BOUHIER** Marguerite. Marsais (17)

- 3 E 4595. CM 04/11/1733 Marsais (17)
GUISCHARD Jean de + Pierre et **BRIN** Anne. Villeneuve-la-Comtesse (17)
BOUHET Marie de Jean et + **DELETOILE** Andrée.° Prieires

- 3 E 4593. CM 30/12/1717 Marsais (17)
GUYNEBERT Pierre (veuf **MOYNET** Toussaint) de + Jean et **GIRAUDEAU** Marie.° Prieires
MANGOU Michelle de Michel et **FRANQUET** Jeanne. Saint-Félix (17)

- 3 E 4585. CM 04/11/1731 Marsais (17)
LAMENON Jean de + Jean et **MESTAYER** Louise.° Vouillé
CAILLON Marguerite de Jean et **DUMONTET** Marie. Dœuil-sur-Mignon (17)

- 3 E 4598. CM 22/01/1743 Marsais (17)
LEVESQUE François de Jean et + **LANDRIAU** Marie.° Prieires
MARCHANT Marianne de Mathurin et **DELAAGE** Jeanne. Saint-Mard (17)

- 3 E 4595. CM 13/01/1733 Marsais (17)
LEVESQUE Louis de Pierre et + **BOUHYER** Catherine. Saint-Saturnin-du-Bois (17)
CHARRE Marie de Jean et **BONNET** Marguerite.° Prieires

- 3 E 4597. CM 03/06/1738 Marsais (17)
MAIGNERON Pierre de + Jacques et **SAVARIT** Marie.° Prissé
ROUX Michelle de André et + **CLEROUIN** Marguerite. Marsais (17)

- 3 E 4598. CM 03/05/1742 Marsais (17)
MALYNEAU Pierre (veuf **GUYNARD** Marie).° Prieires
GRANGER Marie de André et **SIMON** Marie.° Usseau

- 3 E 4595. CM 17/01/1732 Marsais (17)
MARCHAND Mathurin de Sébastien et + **PLANSON** Anne.° Prieires
MOREAU Catherine de Jean et **BUSSEAU** Marie.° Prieires

- 3 E 4595. CM 03/01/1732 Marsais (17)
MARCHAND Pierre de Sébastien et + **PLANSON** Anne.° Prieires
POYNOT Marie de Jean et **BAUDRY** Marie. Dœuil-sur-Mignon (17)

- 3 E 4598. CM 16/11/1743 Marsais (17)
MARCHESSEAU René de Pierre et **GUYNEBERT** Marie. ° Saint-Étienne-la-Cigogne
JACQUET Marie de Jean et **PEPIN** Magdeleine. Dœuil-sur-Mignon (17)

- 3 E 4595. CM 04/11/1731 Marsais (17)
MARTIN Anthoine (veuf **MARCHAND** Anne) de + Anthoine et + **RISTORD** Marie. La Jarrie-Audouin (17)
MAYRAND Michelle de Jean et **PILLET** Jeanne. ° Saint-Étienne-la-Cigogne

- 3 E 4598. CM 21/06/1744 Marsais (17)
MASSON Louis (veuf **BROUSSIER** Anne) de + Pierre et + **CHEBROU** Anne. ° Mauzé-sur-le-Mignon
DANIAUD Jeanne de Michel et + **SUPIET** Jeanne. Marsais (17)

- 3 E 4597. CM 22/02/1740 Marsais (17)
MELOCHE François de + Louis et + **PELOQUIN** Renée. ° Saint-Georges-de-Rex
MARCHAND Marie de Vivien et **GABET** Marie. ° Prieires

- 3 E 4595. CM 20/12/1733 Marsais (17)
METAYER Jean de + Jean et **SIMONNET** Marie. ° Prieires
MAUGEAIS Marie de Louis et **MORIN** Anne. ° Vallans

- 3 E 4597. CM 27/04/1738 Marsais (17)
MORAND Estienne de + Izaac et **BARCANON** Marie. Marsais (17)
LEVESQUE Marguerite de François et **SURET** Marie. ° Prieires

- 3 E 4595. CM 13/12/1734 Marsais (17)
MOREAU André de + Jean et **LAIGRON** Catherine. ° Thorigné
CHABOT Anne de Jacques et **PEROCHE** Marie. Dœuil-sur-Mignon (17)

- 3 E 4595. CM 17/01/1732 Marsais (17)
MOREAU Jean de + Jean et **BUSSEAU** Marie. ° Prieires
MARCHAND Catherine de Sébastien et + **PLANSON** Anne. ° Prieires

- 3 E 4598. CM 29/01/1742 Marsais (17)
MOULIN François de François et **CHEBROU** Magdeleine. ° Niort
NEAU Marie de Jean et **PETIT** Louise. Marsais (17)

- 3 E 4594. CM 21/10/1729 Marsais (17)
MOYNET Jean Pierre (veuf **RAYMOT** Suzanne). Marsais (17)
VESRON Catherine de François et **GIRAUD** Marie. ° Prieires

- 3 E XXXX. CM 31/12/1737 Marsais (17)
NEAU Mathurin (veuf **PELLERIN** Catherine) de + Mathurin et + **AUTIN** Michelle. Dœuil-sur-Mignon (17)
DAVID Marie de Jean et **GROUSSET** Marie. ° Thorigny

- 3 E 4599. CM 06/01/1760 Marsais (17)
PIGEON Pierre de François et + **CLERC** Marie. ° Mauzé-sur-le-Mignon.
BARRE Jeanne de Jacques et **MARCHAND** Marie. Marsais (17)

- 3 E 4594. CM 23/01/1727 Marsais (17)
PINEAU Louis de Antoine et **JOUSSEAUME** Michel. ° Prieires
PANIER Jeanne de Louis et **GIRAUDEAU** Catherine. Marsais (17)

- 3 E 4594. CM 25/03/1726 Marsais (17)
PRE Pierre de + Pierre et **BOURDAGEAU** Françoise. Marsais (17)
BODIN Marguerite de Charles et + **GASTIN** Marie. ° Belleville
- 3 E 4594. CM 07/10/1725 Marsais (17)
RAIMBAUD Louis (veuf **MANGOU** Françoise). ° Prissé-la-Charrière
BARCANON Marie de Pierre et **ALLIN** Renée. ° Prissé
- 3 E 4598. CM 07/02/1743 Marsais (17)
ROYER René de Jean et **GIRAUDEAU** Jeanne. Marsais (17)
CLEROUIN Marie de Jacques et **MILLERY** Marie. ° Usseau
- 3 E 4595. CM 11/02/1732 Marsais (17)
SUIRE Pierre de + François et + **VALLIN** Anne. ° Beauvoir-sur-Niort
CAILLAUD Louise de Michel et **MOREAU** Marguerite. Dœuil-sur-Mignon (17)
- 3 E 4593. CM 05/11/1719 Marsais (17)
SUPET Jean de + François et **CHENAUX** Marie. ° Usseau
ROUHIER Marie de Clément et **SAUVAGET** Louise. ° Usseau
- 3 E 4597. CM 18/01/1740 Marsais (17)
TAMPLET Jean de Jean et **ARSONNEAU** Catherine. ° Prieaires
GIRAUD Price Marie de Jacques et **GANDELAY** Magdeleine. Marsais (17)
- 3 E 4593. CM 21/01/1747 Marsais (17)
TOURIT Pierre de + Pierre et **CHANTEREINE** Marie. Les Touches-de-Périgny (17)
VILANAUD Marie de Pierre et + **BRINE** Marianne. ° Usseau
- 3 E 4597. CM 01/02/1740 Marsais (17)
VESRON Louis de François et **GIRAUD** Marie. ° Prieaires
CHERBONNIER Marie de Vivien et **LEVESQUE** Marie. ° Prieaires
- 3 E 4598. CM 27/04/1745 Marsais (17) X 03/06/1745 Saint-Saturnin-du-Bois (17)
VINET Jean (veuf **GIRAUDEAU** Catherine). Saint-Saturnin-du-Bois (17)
BIGOT Louize de Jean et **ALLIN** Marie. ° Prissé.

Notaire Louis PALLARD. Étude à Villeneuve-la-Comtesse (17)

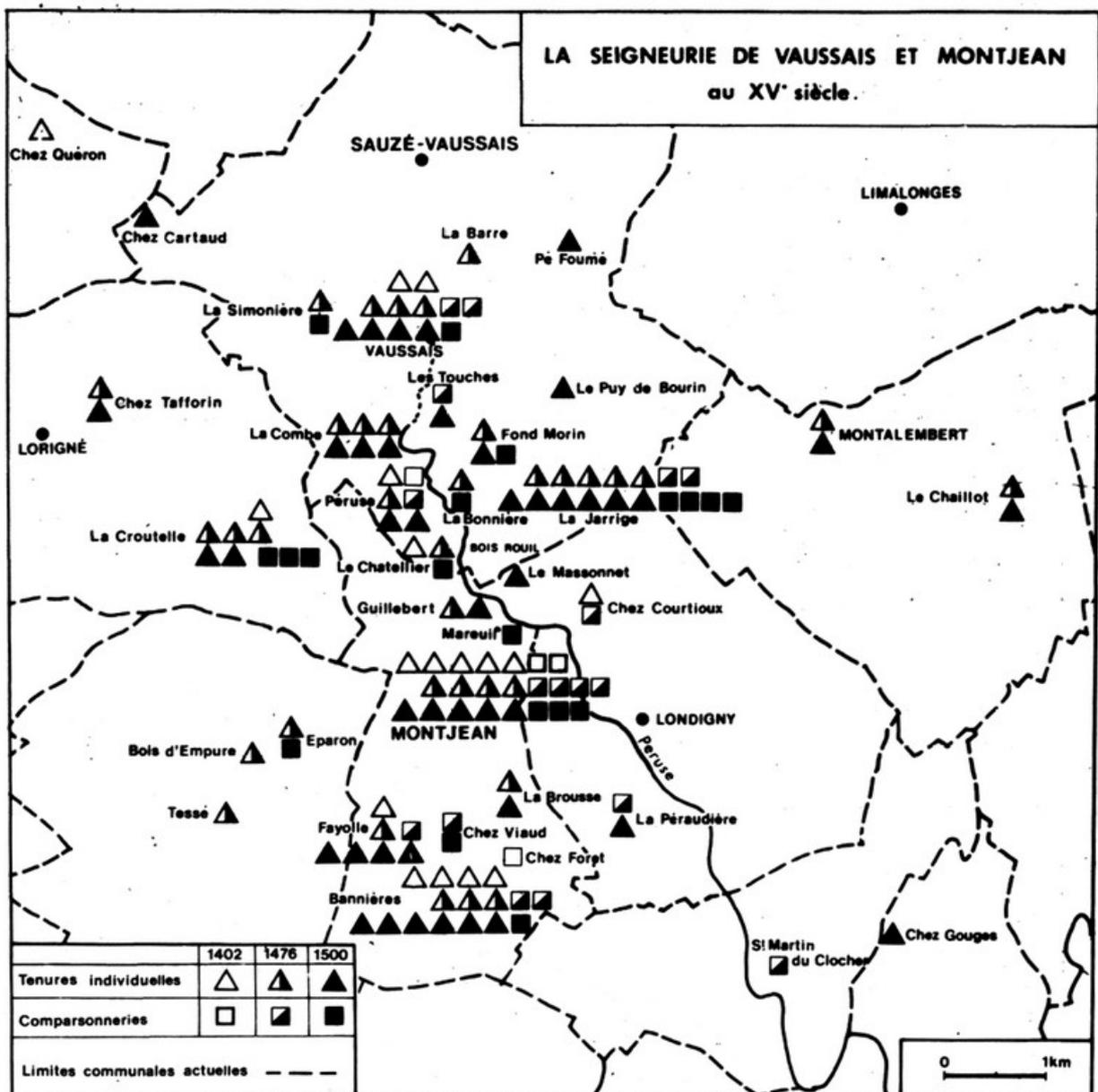
- 3 E 43/293. CM 23/09/1675.
ALLEAU Pierre de + Pierre et + ? Michelle. Villeneuve- la-Comtesse (17)
LEROCHER Françoise de Michel et + **NIOREAU** Nicole. ° La Rochenard
- 3 E43/292. CM 16/08/1668.
BARITTEAU Philippe de François et **CADET** Gabrielle. Villeneuve- la-Comtesse (17)
COUZIN Renée (veuve **MANDON** Gabrielle) de Jehan et + **PERCHON** Agnès. ° Le Vert
- 3 E 43/293. CM 08/12/1677.
CHARRUYER René de + François et **CAIL** Françoise. ° Le Cormenier
ROCHE Marie de François et **GIRAUDEAU** Louise. La Croix-Comtesse (17)
- 3 E 43/292. CM 21/10/1670.
LHOMME André de + Jehan et + **MORAND** Marie. ° Boisserolles
MOINAUD Marie de Mathurin et + **SANDEAU** Françoise. Coivert (17)

LA SEIGNEURIE CAPITULAIRE DE VAUSSAIS ET MONTJEAN

d'après le « papier » de 1476 (Archives départementales de Haute-Vienne – 3 G 396)

Jean TRICARD, historien médiéviste, avait déjà publié cette étude en 1975 dans les « Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest – T. 82 – Volume 3 – pages 269 à 290 ». M'intéressant de longue date à cette région à l'histoire plus que passionnante, j'avais consulté ce travail puis je m'étais empressée de l'oublier étant sans doute trop « jeune en généalogie » pour être capable de le rattacher à mes propres recherches. Alors que l'âge et l'expérience ont maintenant laissé leur empreinte, voilà que je retrouve ladite étude dans le livre de Jean TRICARD intitulé « Livres de raison, Chroniques, Terriers... Les passions d'un médiéviste » – Éditions Publim.

Il m'a paru intéressant d'en partager quelques extraits avec nos lecteurs pour avoir au moins une idée des lieux, des patronymes que portaient les habitants, se familiariser avec les termes utilisés à l'époque et aborder la toponymie de la seigneurie.



Nous apprenons par cette étude que la Seigneurie de Vaussais⁷ et Montjean⁸ était à la fin du Moyen Âge, la seule seigneurie poitevine du chapitre cathédral de Limoges, aux abords de l'Angoumois et de la Marche. Les archives capitulaires⁹ offrent la chance assez rare, d'en dresser un tableau et d'en apprécier la situation à trois moments du XV^e siècle, de mesurer les changements qui s'opèrent au niveau des tenanciers comme au niveau des tenures au cours d'un siècle riche en péripéties.

La documentation de l'étude est essentiellement constituée de trois documents :

- **Un compte des recettes de 1402¹⁰**, il figure à la suite des comptes de la grande « baylie » de Limoges. Y sont mentionnés les noms des tenanciers, le nom de leur tenure parfois, le type de l'élément acensé souvent, enfin les redevances payées, classées par nature, argent, froment seigle et avoine. Certes, le compte ne nous renseigne que sur les tenanciers, non sur la population totale de la seigneurie. S'il cite les tenures, il ne les décrit pas.

Lorsque sont établis les comptes de 1402, le Poitou, comme la Marche et le Limousin tout proches, vient de traverser une première grande période de troubles et de dévastations¹¹. La seigneurie capitulaire n'y a certainement pas échappé.

- **Un « papier » de 1476** : « *Le papier des sens et rantes deues a mes seigneurs de Limoges Les doyens et chapitre de Saint Etienne de Limoges tant argent, blé que poulaillies es paroisses de Vaussay de Montjean, Tasset et de Lorigné diocèse de Poitiers et reconnaissances diceulx cens et rantes faictes audit Vaussay par vénérables personnes messeigneurs Delomenie prévos et Faye, licencié en decretz, chanoines de Limoges commis et depputés à ce faire par mes dits doyens et chapitre l'an de grace mil quatre cens soixante seze en Octobre. Autour de chascune reconnoissance presens le notere et testmoings soubzscriptz messire Micheau Chaillot pretre notaire et juré qui receust les dictes reconnaissances* » (AD 87 - 3 G 396 , folio 1 R°)

En 1476 la seigneurie reste certes marquée par un passé difficile (40% des terres sont encore en friche). Mais elle est déjà largement repeuplée. Si la reconstruction rurale est loin d'être achevée, elle est cependant en bonne voie car ses artisans sont désormais en place, organisés et au travail. Si bien que la situation est particulièrement favorable au seigneur. Il n'a facilité la remise en valeur de ses terres qu'avec parcimonie mais peut néanmoins (abondance de main-d'œuvre aidant) accroître le montant des redevances. Ce temps de la reconstruction est aussi et déjà le temps des nouvelles exigences seigneuriales.

- **et un autre de 1500-1503**. Ce dernier est beaucoup moins riche en précisions car ce n'est qu'un censier¹². Il renvoie d'ailleurs fort souvent pour plus de détails au document précédent. Indiquant surtout le nom des tenanciers, de leur tenure et le montant de leurs redevances, il précise toutefois quels sont les éléments nouveaux de la tenure. Il permet enfin de faire le point des changements intervenus entre 1476 et 1503, soit environ une

⁷Deux-Sèvres, arrondissement de Melle et commune de Sauzé-Vaussais

⁸Charente, arrondissement d'Angoulême, canton de Villefagnan

⁹Archives départementales de la Haute-Vienne, Fonds 3 G

¹⁰... Le temporel du chapitre cathédral est divisé, sur le plan administratif, en « baylies » qui correspondent aux principales seigneuries capitulaires. Montjean fait partie de la baylie de Vaussais – (AD87 3 G 529, fol. 10 v°, fol. 12 r°)

¹¹Le Poitou a connu un premier « temps des épreuves » de 1340 à 1372, puis un « temps de trêves » de 1372 à 1416, pendant lequel, cependant, la guerre ne disparaît pas complètement. Selon R. FAVREAU (« La ville de Poitiers... » T1, pages 147-148) des signes de guerre subsistent jusqu'en 1393-1394. Plus précisément encore, une lettre de rémission de 1378 évoque la participation des gens de la contrée à la guerre : « et aussi au temps des guerres de feu nostre seigneur et père, dont Dieu ait l'âme, vindrent gens d'armes de Saousé et de Voussay, qui lors estoient ou se disoient françois, lesquels prendrent grand quantités de bestail ». Source : Archives Historiques du Poitou, T. XXI, 1891, P. 91-92.

¹²« papier de la recept de la terre seigneurie et juridiction de Vaussay et Montjean appartenant a nos seigneurs le doyen et chappitre de Saint Etienne de Limoges seigneurs de la dite terre commançé en l'an mil cincqens, comprenant trois anz et années entres faictes par moy Fabien Daissot pretre bachelier en decret fermier des terres et services » (3 G 399, fol. 1 R°)

génération au cours de laquelle le Poitou vient de traverser une période de calme réparateur.

Il serait long et fastidieux de reproduire ici la très intéressante étude comparative réalisée par M. Jean TRICARD, nous nous contenterons de reproduire ci-après le tableau récapitulatif du « papier » de 1476, mais pour mieux le comprendre il nous a fallu d'abord nous approprier le vocabulaire de l'époque :

1 - Les éléments de la tenure (terre concédée à un vassal ou un tenancier non noble par un seigneur à titre de seule jouissance, en principe précaire mais, en fait, héréditaire) **en 1476** et les sigles utilisés dans le tableau qui suit :

A = arbergement (ou albergement) c'est l'élément fondamental de la tenure. Il est d'ailleurs toujours cité en premier lieu dans les « déclarations ». Mais il englobe désormais « ousches » et vergers. Il est toujours situé le long d'une route ou d'un chemin.

A+ = albergement avec ousches, vergers, terres, selon le cas. La superficie indiquée dans la colonne « arbergement » concerne alors l'ensemble.

O = « ousche » dont la superficie n'est pas précisée.

V = verger dont la superficie n'est pas précisée.

B = bois dont la superficie n'est pas précisée.

T = terre dont la superficie n'est pas précisée.

P = pré dont la superficie n'est pas précisée.

« **exploits** » = Droits d'usage pour le tenancier.

F = en friche.

2 – Mesures agricoles

C = mesures de Civray.

R = mesures de Ruffec.

bo = boisselée (La surface qu'un boisseau peut ensemençer).

Setier : ancienne mesure de capacité, de valeur variable selon les époques, les régions et la nature des marchandises mesurées. Le mot provient du latin sextarius, qui veut dire sixième partie.

set = setérée (La surface ensemençable par un setier de grains).

j = journal (surface qu'un paysan peut labourer avec un attelage en une journée).

q = quartier (à Civray 2 boisselées de terre labourable).

prev = prévendée (comme la setérée, la prévendée est en rapport avec le prévendier de la paroisse).

b = boisseau (unité de mesure des grains).

ch = chapon.

G = geline.

3 - Termes particuliers rencontrés dans l'article

Comparsonnerie : association paysanne dont les membres sont tenus de régler solidairement les cens et rentes dus et qui peuvent travailler ensemble.

Frèrèche : association de frères (et/ou de sœurs) dans le cadre d'un même groupe domestique.

Tenanciers	Localisation	Arbergements	Ousches	Vergers	Bois	Terres	Prés	Exploits
RINAUD Pierre RINAUD Pierre MARTIN Guillaume	Vaussais C	3 bo				6 bo T	P ½ q 1 q	
VERGIER Jean	Vaussais	6 bo	+	+			4 j.	
DELAMOTHE Helyot et Mathurine	(C)							
DE BLAY Huguet	Vaussais (C)	1 bo	+	+				
ROCHIER Jean		2 bo	+	V				X
TAFFORIN		A	+	+				
CHAILLOT		A	+	+			P	
COLAUD Jehan							1q ½	
CHISRON Jehan							P	
CHAUNAY		A	+	+				
MARTIN Guillaume	Le Mas La Barre (C)	A 1 bo.	+	++(1)		T	2 j.	
MOSNIER Jehan	Péruse (C)	A					2 j.	x
MASSON Phelipon		A				2 set. 3 bo. 4 set.	5 q.	
GUINEBAUT Helyot	La Combe (R)	1 set.	4 bo.			1 set.	1 j.	
TALABOT Jean	Soumaiges (C)	16 bo.	+	+	2 b	P		
BOUHIER Jean	Croustelles (R)	8 bo	+	+		2 b.		X
PARROCHEAUX Jean et Pierre ROUYL Pierre	La Jarrige C	24 bo.	+	+		1 bo. 8 bo. T. 10 bo..	1 q ½ Q	X
TALLEBOT Jehan	Soumaiges	16 bo.	+	+		2 bo.	P	
ROCIGNOU Louis	Gillebert (R)	A				16 bo.		X
MARTIN Naudon et Jean	Montjean (R)					2 bo. ½		X
CROUSEE Laurence Vve PARROCHEAUX Guillaume THEVENIN Pierre	Montjean (R)	A	+	+		2 bo ½ 3		x
BILLEAUDEAUX Pierre et Etienne	Montjean (R)	3 bo.	+	+		2 T ; 4 bo.	1 q 1 q ½	x
MOREAULX Jean, Méry, Simon	Montjean (R)	½ bo 3 bo..	+	+		3 bo	1j ; P	X
MERCIER Jean	Montjean (R)					8 bo		X
GAUVAIGNE Jeanne et son fil	Montjean (R)	3 bo ½ bo (F)	+	3 bo		3 bo. 2 bo		X
BROUCEAU François	Eparon	1 set ½					P ; 2 Q	

Tenanciers	Localisation	Arbergements	Ousches	Vergers	Bois	Terres	Prés	Exploits
DEMYBAUD Pierre DOUCERON Nacé	Fayolle (R)					10 bo		
TALLONNEAU Symon COMPAIGNON Nau	Bannières (R)					10 bo.		
BIGES Bartholin, Jehan et Guillaume	Bannières (R)	A	R bo			1 prev. 1 set.	1 q ½	X
POPART Guillaume	Bannières (R)	4 bo.		+		7 bo ; 1 set.		X
HERMEAUL X Jean, André, Symon	La Perraudière (R)					4 set		X
MAIGNAN Jean	Bannières (R)	2 bo.	+			1 set. ½		x
BOURCIER Jean	La Combe (R)	9 bo. (F)	+	+				X
GOUGUES Jean & Jean (sic)²	La Roumessie La Péruse (C)	7 set.	+	+		+	+ 4 j.	x
MOUSNIER Symon	La Brousse (R)	3 set.				+	2j ; 2	x
MARNEIL Jehan	Montjean (R)	1 boy 2 boy	+	+	.	2 bo 6 bo 8 bo.	1 j ½ 2	x
CAILH Jehan	Font de la Jarrige	A						X
MASSONNET Guillaume	Font de la Jarrige (C)	3 set.	1 bo.			+		X
LEGEREAU René						10 bo		X
RAFFOUX Jehan, Pierre GILLEBERT Jehan	St Martin du clocher					1 set. 4 set. (F)		x
SAUVESTRE Guillaume	La Jarrige (C)	8 bo	+	+		6 set	2 q	
BELLEFAYE Phelipou	Montjean (R)					6 bo.		X
BASSET Laurent, François, Symon BROUSSEAU André	Eparon (R)					T		
TALEBOT Jehan PARROCHAU Pierre								
MAIGNAN Jehan	Empuré (R)					3 set.		
ROUFFEC Jehan	Le château du mas (C)	2 set.						
DELACLIE Gabriel & Bartholin	Croustelles (R)					2 set.		
ROCIGNOU Loys	Lacombe (R)	2 A	+	+		2 set.		X
MASSONNET Guillaume	Font de la Jarrige					2 b ; 4 bo. (F)		

Tenanciers	Localisation	Arbergements	Ousches	Vergers	Bois	Terres	Prés	Exploits
POMILSOU Bartholomé	Tessé (R)					12 bo		x
QUERRON Jehan	Font Morin		O				1 q	x
MOUSNIER Pierre						T		
VILLAUDAUX Jean, Guillaume, Jehan & Pierre	Grandes Fayes (R)					6 set. (F)		x
DEGEOUX Pierre CHIMIERS Thomas & Jean	Puy de Bourin (C)					T (F)		
MOUSNIER Jehan DEMIBAUD Pierre	Fayolle (R)	A (F)				8 set. (F)	4 j	
GAUTIER Guillaume	Puy Pelin (C)	1 set.						X
GAUTIER Jehan						T		
MORTAUD Regné	La Bouynière (C)	8 set. (F)					2 q ; ½ c	
MOREAU Jehan COURTIOU Masse DUMAYNE Jacques	Maleschamps (?) (R)	A						
FERU Jehan								
VIAUD Jean & ses parconniers								
GAULTIER Jehan	Crouillères (C)					T T		
DIGONNEAU Hillairet	La font de la Jarrige	A						
BADIN Pierre	La Symonière C	2 set.	+	+	(F)	30 bo.		
BROTIER Jamet	Montalembert				B	T (F)		x
VIAUD Jehan	Fayolle (R)					3 set.		x
MARTIN Olivier	Vaussais (C)					2 T		X
SAULVESTRE Guillaume & Malayne	La Jarrige (C)					6 set.		
BOUHIER Laurent	Croustelles (R)					1 set. T 3 bo		x
MAIGNEU Heliot POUPART Jacques	Bannières (R)					2 set.		x

Redevances par tenure

Tenanciers	Redevance Argent	Redevance froment	Redevance seigle	Redevance avoine	Chapons	Gélines
RINAUD Pierre	7 s.t.	4 b.	4 b.	4 b	1	
RINAUD Pierre	20 s 5*	2 b.	2 b.	8 b.	2	
MARTIN Guillaume	14 s.t. (-14s.t.)	8 b. (-14b.)	1 b. (-4 b.)	2 (-11b.)	2 (-3)	
VERGIER Jean	18 s 4 d				1	1
DELAMOTHE Helyot et Mathurine	9 s 2 d				1	1
DE BLAY Huguet	10 s. t.					2

Tenanciers	Redevance Argent	Redevance froment	Redevance seigle	Redevance avoine	Chapons	Gélines
ROCHIER Jean	10 s.t. 5s.t.				2	1
TAFFORIN	15 s.t.				2	
CHAILLOT	20s. t.					3
COLAUD Jehan	6 s. T.					
CHISRON Jehan	3 s.t.					
CHAUNNAY	25 s. t. Gd	(+9b)	(+9b)	(+9b)	2 (+2)	
MARTIN Guillaume	22d 20 s.t. 7 s.t. 2 s.t. 2 s.t.	(+4b)	(+4b)	4b	1	
MOSNIER Jehan	55 s.t.	10b	10b	10b	2	2 (+3)
MASSON Phelipon	50st 10s.t.	4b (+2b)	8b 8b (+4b)	4b 4b (2b)	2	2 2
GUINEBAUT Helyot	20 s.t.	4b	4b	2b	2	2
TALABOT Jean	4l.t. 2s.t. (+4lt 5s)	8b (+8b)	8b (+8b)		2 2 (+1)	2 (+2)
BOUHIER Jean	20s.t.	2 b.	2b.	2b. 1b.	2	2
PARROCHEAUX Jean et Pierre	40 s.t.			4b.	2	
ROUYL Pierre	15s.t.	2b.	2b.	2b	1	1
TALLEBOT Jehan	60 s.t.	8b.	16b.	8b.	2	
ROCIGNOU Louis	37 s. 6 d. 6d.	4b	20b.	16b.	4	6
MARTIN Naudon et Jean	2d.		2b	2b	2	
CROUSEE Laurence Vve PARROCHEAUX Guillaume THEVENIN Pierre	3s.t.		4b.	8b.		1
BILLEAUDEAUX Pierre et Etienne	38s 6d	4b	17b	17b		2
MOREAUX Jean, Méry, Simon	12s.t.		4b.	5b.	1	1
MERCIER Jean		1b.	1b	1b		2
GAUVAIGNE Jeanne et son fils	12s.t.7d.					2
BROUCEAU François	47s.t.6d.	2b.	20b.	18b.	4	2
DEMYBAUD Pierre DOUCERON Nacé	25s.y.	2b.	8b	8b	3	2
TALLONNEAU Symon COMPAIGNON Nau	25s.t.	2b.	8b.	8b.	3	2
BIGES Bartholin, Jehan et Guillaume	40s.t. 2s.t.6d	2b	2b 6b (-2b)	2b		5 2 (-2)
POPART Guillaume	15s.t.		5b.	5b.	2	
HERMEAUL X Jean, André, Symon	27s.t.6d.	4b	8b	4b		4
MAIGNAN Jean	30s.t. 20 s.t. (-20s.t.)	8b (-8b)	8b		3	3 3 (-3)

Tenanciers	Redevance Argent	Redevance froment	Redevance seigle	Redevance avoine	Chapons	Gélines
BOURCIER Jean	10s.t.			1b ½		2
GOUGUES Jean & Jean (sic) ²	65 s.t.	.	12b	8b	2	4
MOUSNIER Symon	22s.t.6d.	2b	3b	2b		1
MARNEIL Jehan	30s.t.	2b (-2b)	40b (-2b)	2b (-2b)	2	2
CAILH Jehan	22s.t.6d.			2b		3
MASSONNET Guillaume	22s.t.6d. (+2s.t.)	2b	3b	3b	2	2
LEGEREAU René	2s.t.6d.					1
RAFFOUX Jehan, Pierre	17s.t.6d. 7s.t.6d	1b 2b	2b	1b	2 2	
GILLEBERT Jehan	(+7s.t.6d)					
SAUVESTRE Guillaume	40s.t.	4b	8b	4b	2	4
BELLEFAYE Phelipou			3b	2b	2	
BASSET Laurent, François, Symon BROUSSEAU André	10s.t. 10s.t. (+37s.t.6d.)	(+2b)	(+18b)	1b (+16b)	2	(+2)
TALEBOT Jehan PARROCHAU Pierre	30s.t.				2	
MAIGNAN Jehan	2s.t.6d.		8b	8b	1	1
ROUFFEC Jehan	15s.t.		2b.		2	2
DELACIE Gabriel & Bartholin	(+37s6d)		12b		2	
ROCIGNOU Loys	27s.t.	(+4b)	(+14b)	(+14b)	(+2)	(+2)
MASSONNET Guillaume	23s.t.	3b	3b	3b	2	2
POMILSOU Bartholomé	5s.t.		4b	2b	2	
QUERRON Jehan	12s.t.6d					
MOUSNIER Pierre	12d.					1
VILLAUDEAUX Jean, Guillaume, Jehan & Pierre	38s.t.6d.	4b	17b	17b	3	3
DEGEOUX Pierre CHIMIERS Thomas & Jean	20st		1 setier	1 setier	2	
MOUSNIER Jehan DEMIBAUD Pierre	20s.t.	1b	10b (-3b)	10b (-10b)	2 (-1)	2 (+1)
GAUTIER Guillaume	15 s.t.				2	2
GAUTIER Jehan		2b	2b	3b	1	1
MORTAUD Regné	40s.t.	6b	8b	4b	2	2
MOREAU Jehan COURTIOU Masse DUMAYNE Jacques	10s.t.	4b	4b	4b	2	
FERU Jehan	15s.t.	1b				2
VIAUD Jean & ses parconniers	10s.t.	1b	2b	1b		2
GAULTIER Jehan	5 s.t.	2b 2b	7b 3b	7b 3b	4	
DIGONNEAU Hillairet		4b	12b		2	
BADIN Pierre	30 s.t.	8b	8b	8b	3	3
BROTIER Jamet	30 s.t.				2	
VIAUD Jehan	10s.t.		3b	3b	2	2
MARTIN Olivier	2d		2b			
SAULVESTRE Guillaume & Malayne	20 s.t.		7b	5b	2	
BOUHIER Laurent	2s.6d 2s. 6d.		3b	3b	2	
MAIGNEU Heliot POUPART Jacques	8s.6d.	½ b		1/2b	1	

LA TOPONYMIE

Selon M. TRICARD, les principaux acteurs de la renaissance de la seigneurie capitulaire de Vaussais-Monjean sont les nouveaux tenanciers de la génération de 1476, aux prises avec les difficultés majeures de la reconstruction mais auxquels s'offrent les meilleures chances de gagner des terres. Il fait une place particulière aux membres des « comparsonneries » et prétend que ces associations, nées de soucis familiaux ou de besoins seigneuriaux passagers, furent éphémères pour la plupart. Mais dans la mesure où elles fournirent une main-d'œuvre plus ramassée, leur rôle n'en fut pas moins capital dans la remise en valeur des domaines.



Enfin, toujours selon M. TRICARD, ces nouveaux exploitants n'assurèrent pas seulement la renaissance rurale de la fin du XV^{ème} siècle. Ils s'enracinèrent dans la région et la marquèrent d'une empreinte définitive. La toponymie actuelle en porte témoignage. Sur la trentaine d'écartés de la seigneurie, une dizaine portent encore aujourd'hui le nom des tenanciers du XV^{ème} siècle. C'est ainsi que l'on retrouve sur les communes de Sauzé-Vaussais et de Monjean (Charente) « Chez-Forêt », « Chez-Viaud », « Gillebert », « Le Massonnet », « Mareuil », (déformation de Marneil), « Chez-Courtioux », « Chez-Queron », « Chez-Tafforin », « Chez-Poupard ». Nous en avons repéré quelques uns sur la carte de Cassini.

Danièle BILLAUDEAU
d'après l'étude de Jean TRICARD

EXERCICE DE PALÉOGRAPHIE SUR MONTJEAN

28 octobre 1646 – Contrat de mariage Aymé BRIGOT de la Chaume & Françoise DAMY

1 **D**ieu nous ait en sa sainte grace
 2 sous la foy du seel d'hably au
 3 contractz Esclavie & d'auq^{de} est **V**ostre
 4 souz haub^{te} & puissam^{te} Monseigneur le
 5 Marquis dudit Lieu Et par led^{es} Esmony^{es}
 6 Es bas Nommes Ont este puzam^{te} Et
 7 personnellem^{ent} Estably indrois come Es
 8 May Jugem^{ent} M^{es}me ayne Brigot
 9 m^{es}me Vozal filz Natuel Est Legittime
 10 de d^{eu}ffant M^{es}me francois Brigot aussy
 11 Vn aut filz em Vozal Et de helizabost
 12 Texier sa Mebe aditte Texier abante
 13 i acc^{us} p^{re}ntee M^{es}me Jacques selpaud Cheuefant
 14 du bouq de selme faisant souz Et au
 15 Nour Et femme ayant charge de laditte
 16 Texier a laquelle Il a prouue faire
 17 aduoir pour agreable sans V^{ost}re
 18 prouue de tout despaye d'oumage Et
 19 d'interdit dont audezibme d'une part
 20 Et dame Jaquette Suzos V^{ost}re de
 21 son M^{es}me Leonard dany Vn aut V^{ost}re
 22 Vozal M^{es}me Jacques dany huyre Et Notte
 23 Vozal Et Vn aut dany s^{er}u du mesme
 24 seel d^{eu}ffant Et francoise dany fille
 25 Natuelle Et Legittime dudit d^{eu}ffant M^{es}me
 26 Leonard dany Et de laditte Suzos
 27 Vn aut son p^{re}re Et mesme de

Transcription page suivante.

En marge : Du (2)8 octobre 1646 Mariage de Aymé BRIGOT et Françoise DAMY, père et mère d'Anthoinette BRIGOT femme d'Henry Joseph AYRAULT notaire royal sieur de Fillatrye père et mère de Jean AYRAULT sieur de [Chambre] notaire à Ruffecq fermye à Jouhé marié avec Marie MAGNEN fille de + Sieur de la Chaussée et Montiean, niesses de prêtre.

1 Pardevant le notterre soubsigné Juré
2 soubs la court du scel estably aux
3 contracts en la ville et marquisat de Ruffec
4 pour hault et puissant Monseigneur le
5 Marquis dudit lieu et pardevant les tesmoingz
6 Cy bas nommés ont estés presant et
7 Personnellement estably en droit comme en
8 Vray jugemant mestre Aymé BRIGOT
9 Sergent Royal fils naturel et légitime
10 De desfunt mestre Francois BRIGOT ansson
11 Vivant sergent royal et de Helizabest
12 TEXIER sa merre laditte Texier absante
13 Aus présentes mestre Jean SERPAUD marchant
14 Du bourg de Chermé faisant pour et au
15 Nom et comme ayant charge deladitte
16 Texier alaquelle il apromis faire
17 Advoir pour agreables dans un mois
18 A paine de tout despans dhoumages et
19 Interest demeurant audit Chermé dune part
20 Et dame Jaquette GUYON vefve de
21 Feu mestre Leonnard DAMY vivant ussier
22 Royal mestre Jean DAMY hussier et notterre
23 Royal et René DAMY sieur du Tremble
24 Ses enfantz et Françoise DAMY fille
25 Naturelle et legittime dudit desfunt Mestre
26 Leonnard DAMY et deladitte GUYON
27 Vivant ces perres et merres demeurant

Transcription de Michel Maumon



Si Montjean est aujourd'hui en Charente, Vaussais fait maintenant partie de Sauzé-Vaussais.

Vous pouvez consulter [la fiche de cette commune sur notre blog.](#)

DU CÔTÉ DES BLOGS

LE SABOTIER (Parentajhe à moé)

Pour mettre en forme leur généalogie, la plupart d'entre nous ont choisi de présenter des arbres, de travail ou artistiques. Certains vont plus loin et ont entrepris de donner une forme écrite à la vie de leurs ancêtres. Cela donne des livres, des brochures ou des albums qui circulent dans les familles. D'autres, en faisant le même choix d'écriture, ont décidé de la partager, via internet, avec tous ceux qui s'intéressent à la généalogie. Cela donne des blogs, qui racontent des histoires de familles se passant dans d'autres régions, d'autres pays, d'autres milieux sociaux, mais aussi tout près de chez nous. On peut même parfois se découvrir en les parcourant de nouveaux cousins. Pour les Deux-Sèvres, j'ai recensé une dizaine de « généablogs » se situant pour une part significative dans notre département. Ils sont très variés car chacun a sa manière de parler de sa généalogie. Aujourd'hui, dans cette nouvelle rubrique « DU CÔTÉ DES BLOGS », je vous fais découvrir [Parentajhe à moé](#) de Nathalie Guépet-Déret. Allez visiter son blog. « Nat » est aussi adhérente du Cercle généalogique des Deux-Sèvres. Nombre de ses ancêtres sont issus de la Gâtine et du Bocage (Clessé, Amailloux...). Elle aime à raconter leur vie avec beaucoup d'émotion, et va même, souvent, jusqu'à utiliser la première personne pour se transposer totalement dans le corps d'un aïeul. En voici un exemple avec « Le sabotier », un article qu'elle a publié le 8 août 2016 pour raconter le métier d'un ancêtre.



Une de mes descendantes, l'auteure de ce blog, clame haut et fort, et « à tout va », que la plupart de ses ancêtres sont laboureurs, bordiers, métayers, voire meuniers... Et moi ? M'aurait-elle oublié ?...

Je m'appelle Antoine CHAMARE et je suis sabotier.

Fils de Jean et de Françoise NOIRAUD, je suis né le 24 octobre 1701 à La Chapelle-Saint-Laurent (79), et le 5 août 1732, je me marie avec Renée GENDRINEAU avec qui je vais avoir neuf enfants. Je décéderai le 25 mai 1761 à Largeasse (79), mais... là n'est pas le sujet.

Mon père étant sergier, rien ne me prédestine dans cette voie professionnelle. Et pourtant... Enfant, je n'aimais que flâner dans les bois environnants et c'est là que j'ai appris à aimer les arbres, et en les découvrant tous si majestueux et mystérieux à la fois, que j'ai commencé à m'initier aux mœurs de la forêt. Et, pour bien exercer ce métier, il faut sentir le bois et le comprendre.

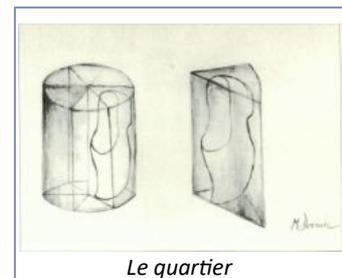
Je sais déjà que ce choix ne m'apportera pas la richesse mais il présente, malgré tout quelques avantages. Outre le fait de vivre dans ce milieu que j'aime tant, c'est un travail permanent qui s'effectue au chaud, à l'abri des intempéries et qui me procure un revenu faible, certes, mais régulier. C'est un métier physique et solitaire, et ma femme a l'habitude de dire qu'un sabotier est « une brute aux mains de velours » ! ...

La difficulté et le coût du transport du bois oblige le sabotier à vivre et travailler à proximité d'une région boisée, ce qui est le plutôt le cas à Lorgeasse, village où je m'installe après mon mariage.

Ma première tâche est d'acheter le bois « sur pied », en choisissant les troncs les plus droits. Il est ensuite abattu, charrié à mes frais et par la suite entreposé à côté de la maison. Souvent je choisis des bouleaux, parfois des ormes ou des hêtres, rarement du noyer celui-ci étant réservé pour des sabots de « luxe », mais jamais de chêne ou de frêne car trop lourds. L'abatage se fait en période hivernale, lorsque la sève est basse, le bois « endormi ». Il faut prendre son temps pour choisir, avoir un bon coup d'œil et une certaine expérience, la hauteur et le diamètre de l'arbre permettant de déterminer la diversité des sabots et les différentes pointures que je vais pouvoir faire.

Une fois abattu et débarrassé de toutes ses branches, le tronc de l'arbre devient une « grume » mais il ne faut surtout pas enlever l'écorce, il pourrait sécher trop vite et donc se fendre. Il faut que vous sachiez que pour être travaillé convenablement le bois doit être demi-sec.

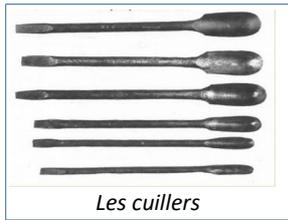
Je débite ensuite la grume en « troncs », puis je les fends en « quartiers » dans lesquels je taille les sabots dans le sens des fibres du bois. A ce stade il m'est arrivé trop souvent d'avoir la mauvaise surprise de trouver des nœuds ou des fentes dues au gel, ce qui fait autant de sabots en moins. Les grands quartiers servent pour les sabots « couverts » des hommes, les petits pour les sabots largement dégagés sur le dessus pour les femmes, et les encore plus petits pour les enfants. Le choix du quartier selon le sabot à faire est important, car il faut estimer le « retrait » du bois, c'est à dire la diminution du volume par évaporation de l'eau qu'il contient lors des séchages.



Une fois débarrassé de son écorce, je dégrossis le quartier à la hache pour arrondir les parties anguleuses et faire naître les flancs du sabot. Cette hache a un manche très court et se termine par une sorte de boule qui sert à contrebalancer le poids du tranchant. Ensuite je me sers de l'herminette pour dégager le talon et du paroir pour donner la forme extérieure du sabot.

Puis c'est la creuse, la deuxième étape, peut-être la plus délicate, celle qui réclame le plus de patience et de finesse. Si vous saviez le nombre de sabots percés qui ont fini dans le feu à mes débuts ! Cette opération consiste à vider l'intérieur du sabot. Pour se faire, je m'installe sur un tabouret avec un petit billot bien calé entre mes jambes et je commence à creuser le bois avec une « tarière », une sorte de vrille d'environ 40 cm, et je termine à la cuiller, un outil tranchant existant en plusieurs gabarits. Ensuite, avec le « boutoir » et la « rouanne » (ou ruine) qui me permettent d'accéder au fond du sabot, j'adoucis l'intérieur afin qu'il ne reste aucune rugosité pouvant blesser le pied.





Une fois cette étape terminée, il faut faire sécher le sabot en l'exposant environ 6 ou 7 jours à une épaisse fumée d'un feu de bois vert. Là ma femme et mes enfants interviennent et participent au travail en allant ramasser des fagots et en entretenant le feu, qui doit être sans flamme et en combustion lente. Le bois des sabots sue et la chaleur élimine les parasites éventuels.

Lorsque le sabot est bien sec, je procède ensuite à la pare, ou finition, avec un racloir qui fait disparaître les coups et imperfections pour obtenir une surface bien lisse. Parfois, et selon la demande, j'accroche le sabot au dessus de la cheminée, à environ 1 mètre du foyer et je fais brûler des morceaux de cuir. La combustion dégage une fumée brune qui colore le sabot.

Par la suite, je livre directement mes sabots auprès des commanditaires ou je me rends sur les marchés ou foires environnantes.



J'ai été un peu prolix dans mes explications, mais vous l'aurez compris, j'aime mon métier... Et j'ose espérer désormais que ma descendante, Nat, annoncera que ses ancêtres étaient laboureurs, bordiers, métayers et... sabotier !

Nathalie GUÉPET-DÉRET

Parentajhe à moé

lien vers le site <https://parentajhamoe.wordpress.com/category/accueil/>

(Raymond DEBORDE pour l'introduction)

ACTES NOTARIÉS RETROUVÉS CHEZ UN ANTIQUAIRE

Nous avons reçu ce courrier que nous nous faisons un plaisir de vous faire suivre. Peut-être sera-t-il utile à certains ?

Bonjour (...)

J'ai trouvé chez un antiquaires 28 pièces diverses (quittance, inventaire, ventes...), la plupart notariées, des Deux-Sèvres. Cela me faisant mal au cœur qu'elles risquent de disparaître alors j'ai préféré les acheter (ce n'était pas cher). Elles viennent, si c'est exact, de la vente des biens d'un notaire décédé et sont essentiellement ciblées sur une famille (DELEZAY ou DELLEZAY). J'ai l'impression que le notaire en question cherchait à reconstituer cette famille (peut-être pour un héritage). Je compte envoyer les originaux aux AD des Deux-Sèvres, s'ils les veulent, c'est là je pense qu'ils seront les mieux conservés. Cependant, ces actes pourraient intéresser des généalogistes de votre Cercle faisant des recherches sur les noms cités. Comme je les ai numérisées, il m'est possible d'envoyer les images numérisés des actes à ceux qui seraient intéressés de les consulter.

Je vous fait suivre ci-dessous la liste pour que vous puissiez la consulter et éventuellement la diffuser.

Arnaud SEVENE

arnaud.sevene@free.fr

LISTE DES PIÈCES

1. Du 12 février 1807, titre nouveau de la rente consentie par Jean PROUX laboureur demeurant à Chantoyaud commune de Loiré à Denis ARNAUD meunier et Louise LAFOND son épouse par Gabriel Claude MONGIÉ, notaire à Chef-Boutonne (Deux-Sèvres).
2. Du 19 octobre 1814, contrat de mariage de François DELLEZAY cultivateur, fils de feu François DELLEZAY et de vivante Louise DELAFOND actuellement épouse de Denis ARNAUD, demeurant à Couturette commune de Saint-Martin-d'Entraigues et Jeanne Daniau fille d'Antoine *Daniau* cultivateur et Jeanne MICHEAU son épouse demeurant au lieu-dit de Couturette commune de Saint-Martin- d'Entraigues devant Pierre André MAILLEFAUD, notaire à Chef-Boutonne.
3. Vente de pré de Louis ARNAUD et Louise DELEZAY sa femme à François DELEZAY meunier demeurant au moulin de Coupigny, paroisse de Fontenilles, constitué et insinué le 8 février 1783 par M^e Joustain notaire à Chef-Boutonne.
4. Joseph FENAUD laboureur demeurant au bourg de Saint-Martin-d'Entraigues confesse devoir et promet de payer à Maître Antoine JOUSTAIN demeurant à Saint-Martin-d'Entraigues.
5. Acte de vente le 1^{er} septembre 1863 de Jacques DELLEZAY à François DECHAMPS d'une pièce de vigne, Chef-Boutonne.
6. Vente de Jeanne HUPEAU fille demeurant à Saint-Forlain-de-Conacq à Marie HERPAIN veuve de feu Pierre De LAFOND et à Denis ARNAUD son gendre, meuniers demeurant ensemble au moulin de Coupigny paroisse de Fontenille d'une tierce partie d'une chambre et d'un jardin avec une petite mesure le tout contigu et se joignant partageable et indivisible avec Louis HUPEAUX et Jacques AUBERT, le tout situé au bourg de Fontenille, le 16 janvier 1793 à Saint-Martin-d'Entraigues et enregistré par M^e Jousain à Chef-Boutonne le 17 janvier 1793.
7. Vente de Jean DELEZAY journalier demeurant au village de Coulurette, paroisse de Saint-Martin- d'Entraigues, à Pierre DELAFOND meunier demeurant au moulin de Coupigné, paroisse de Fontenille, d'une pièce de terre située au lieu de Terrefort paroisse de Saint-Martin, le 2 juin 1770 M^e Barbier et M^e Joustain à Chef-Boutonne.
8. Vente de Joseph Fenaud laboureur demeurant à Saint-Martin-d'Entraigues à M^e Antoine Joustain notaire demeurant à Saint-Martin, à Saint-Martin-d'Entraigues le 26 octobre 1773, constitué le 3 novembre 1773 à Chef-Boutonne.
9. Échange entre François DELLEZAY, meunier demeurant au moulin de Coupigné, paroisse de Fontenille et Louis ARNAUD, journalier demeurant au village de Couturette, d'une petite maison au village de Couturette, d'une pièce de pré contenant 20 vergers devant la dite maison et d'un petit jardin situé au même lieu pour ARNAUD, avec pour François DELLEZAY une mauvaise grange avec une petite cour au village de Couturette, M^e Ayrault, le 10 janvier 1787 à Saint-Martin-d'Entraigues.
10. Vente d'une pièce de terre située au lieu appelé le vignaux de cette ville de Pierre DELAFONS, meunier, et Marie Anne HERPAIN, sa femme, demeurant au moulin de Coupigné paroisse de Fontenille à François ARNAUD, laboureur et Louise ? sa femme, demeurant à la privauté susdite de la paroisse de Fontenille, Coupigné le 19 mai 1777, insinué le 30 mai 1777 à Chef-Boutonne.
11. Vente d'une pièce de pré de Nicolas BEL et Madeleine Beaumont sa femme du village du Breuil paroisse de Chivar ? à Pierre LAFOND meunier demeurant au moulin de Coupigné paroisse de Fontenille, le 8 novembre 1786.
12. Vente de terre située au lieu appelé la Grande-Vallée commune de Saint-Martin de Jean IMBOURG cultivateur demeurant à Couturette commune de Saint-Martin-d'Entraigues à François DELEZAIS cultivateur demeurant à Couturette, M^e André Maillefaud, 31 août 1816, à Chef-Boutonne.

13. Vente de Pierre BESTIER cultivateur demeurant au chef lieu de la commune de Chérigné canton de Brioux (Deux-Sèvres) et Denis ARNAUD meunier demeurant au moulin de Coupigné commune de Fontenille canton de Chef-Boutonne, 28 frimaire an IV, M^e Gautier et Maynard, Brioux.
14. Inventaire de Jacques DELLEZAY suite au décès de sa femme Louise DELAGE, le 16 décembre 1818, Notaire Pierre André Maillefaud, à Chef-Boutonne.
15. Acte de vente du 10/8/1810 de Pierre Gabriel DANIAU, propriétaire demeurant à Celles d'une somme pour la vente d'une pièce de terre au lieu appelé la pièce de Grolleau à Fontenille à Denis ARNAUD de Coupigné, meunier, M^e Maillefaud + reçu de Pierre Gabriel DANIAU d'une somme pour la vente le 10/5/1811, M^e Maillefaud.
16. Échange de domaines entre Pierre DELLEZAY, cultivateur et François DELLEZAY, frères, le 16 septembre 1813, M^e Maillefaud à Chef-Boutonne.
17. Vente de terre de Pierre DELLEZAY à François DELLEZAY son frère de Couturette, 02 janvier 1819, M^e Maillefaud à Chef-Boutonne.
18. Reçus de FERAUT pour la veuve LEGENDRE, sa tante, d'une somme d'argent de Jacques AUBERT et de Denis ARNAUD, 28 pluviôse an VII et 10 messidor an VIII
19. Vente par Madelaine HUPPEAU demeurant à Loizé à Louise LAFOND veuve en premières noces de François DELLEZAY et en second de Denis ARNAUD propriétaire demeurant à Paizay-le-Chapt le 13 octobre 1822, M^e Bourdeau, Chef-Boutonne
20. Reçu de Antoine PROUST faisant pour Jean MAJ... pour une somme d'argent versée par François DELLEZAY le 3 février 1823 et reçu de J. GAILDRAT fils faisant pour son père d'une somme d'argent versée par François DELLEZAY.
21. Reçus de RAGOT pour des sommes versées par François DELEZE pour une rente, le 11 octobre 1828, le 28 octobre 1829 et en 1830.
22. Afferme d'un moulin à eau, bâtiments et terres de Louise DELAFOND veuve en dernières noces de Denis ARNAULT demeurant à Coupigné commune de Fontenille à François PELLEVOIZIN cultivateur et Louise ARNAULT son épouse, ses fils et gendre, le 30 avril 1820, M^e Pierre André Maillefaud, Chef- Boutonne.
23. Précision de la non appartenance de certains biens (des bâtiments et terres composant les trois petites borderies situés dans le bourg de Fontenille) à la ferme consentie par sa belle-mère le 30 avril 1820, lettre du 20 octobre 1829 de François PELLEVOIZIN.
24. Bail à colonage à moitié par Jean François DELLEZAY de Couturette à Louis DANIAUD et Marie FREDONNET son épouse et Jean FREDONNET leur frère et beau-frère de la commune de Fontenille, du 22 septembre 1827, M^e Jean Henri de Bourdeau à Chef-Boutonne.
25. Quittance par Philippe RAGOT marchand à François DELLEZAY, M^e Jean Henri de Bourdeau, 25 décembre 1830.
26. Vente de terre située près du moulin de Coupigné de François PELLEVOIZIN meunier demeurant à Coupigné à François DELLEZAY de Couturette du 9 juillet 1827, M^e Jean Henri de Bourdeau.
27. Lettre de requête à monsieur Bernardin au tribunal civil de première instance du quatrième arrondissement du département des Deux-Sèvres de Jeanne GRELLET et ses enfants, 10 mars 1809.
28. Une seule page d'en-tête avec « testament d'Isabelle BORDEAU veuve de François DELEZAY 27 février 1859 » et une annotation au crayon sur Jacques DELLEZAY.

AUX ARCHIVES DE LA VIENNE (suite)

Sous l'Ancien Régime, vos ancêtres ont pu se montrer récalcitrants à payer les impôts, c'est-à-dire la taille et la capitation. Le seigneur du lieu, le curé et les indigents en étaient exemptés. Seuls étaient imposés les possesseurs de terre, surtout des paysans : bordiers ou laboureurs, parfois certains artisans, à cause de quelques bosselées de terre. Il revient alors à l'huissier, mandaté par le receveur des tailles de l'élection, de Poitiers de récupérer les sommes dues.

Aux Archives départementales de la Vienne, dans la série C on trouve des paroisses des Deux-Sèvres relevant de l'élection de Poitiers. Il suffit de prendre le répertoire de cette série C, et de chercher, par lettre alphabétique, la paroisse qui vous intéresse, sachant que, malgré tout, beaucoup de paroisses relevaient de l'élection de Niort, pour la collecte de l'impôt. (Série 2 C aux archives départementales des Deux-Sèvres)

Il arrive que les collecteurs n'aient pu recueillir de la part de certains imposés la somme qui était due à l'élection.

Il revenait alors à l'huissier local de recouvrer l'impôt auprès des « contribuables » débiteurs de l'impôt.

Voici l'exemple de deux paroisses où, de gré ou de force, il a fallu faire rentrer les sommes dues.

Premier exemple à Amailloux, le 24 septembre 1762.

À la requête de Jean Elie Florian, « écuyer, conseiller du Roi, receveur des tailles, commis à la recette de la capitation, du fourrage et autres impositions de l'élection de Poitiers », **Philippe Vergé**, huissier résidant à Benassay, dont la distance est évaluée à **10 lieues** de la paroisse d'Amailloux (la lieue était de mesure variable, entre 4 et 6 km) se rend chez Louis Cousin, collecteur. Il lui demande de verser « incontinent et sans délai » la somme de **4698 livres dues pour l'année 1762**. Sinon il y sera contraint comme pour deniers royaux. Évidemment, Cousin affirme ne point avoir les sommes dues qui sont considérables.

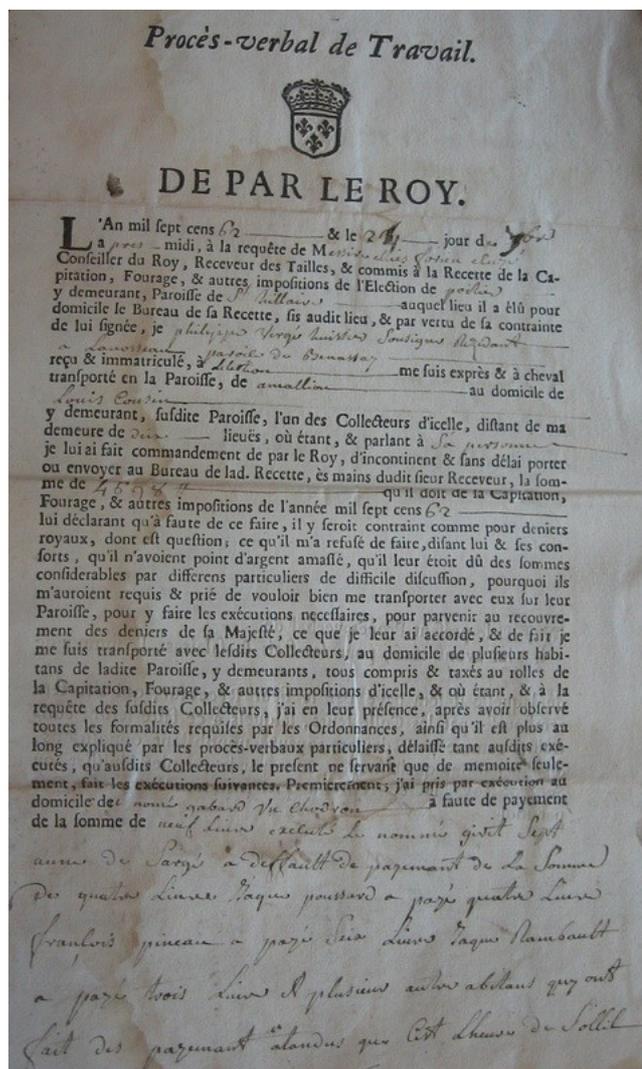
Vergé, Cousin et les autres collecteurs se rendent donc chez les débiteurs de l'impôt. (L'orthographe des patronymes est non garantie, l'huissier faisant beaucoup de fautes dans son rapport)

Chez le nommé Gabard est pris un chaudron à défaut des 9 livres dues.

Chez le nommé Giret, 7 aunes de « sarget », pour les 4 livres dues.

Jacques Poussard a payé 4 livres, **François Pineau**, 6 livres, **Jacques Rambault**, 3 livres, et d'autres habitants ont accepté de payer.

Mais « attendu que c'est l'heure du soleil couché, l'huissier Philippe Vergé s'est retiré » pour revenir quelques jours après. Soit le 27 septembre.



source Archives départementales de la Vienne

Chez François Moine ont été prises 4 chemises d'homme à défaut de paiement de la somme de 5 livres.

Chez François Collin, 5 pièces de lin pour les 4 livres 10 sols dus.

Marc Groissard a payé 6 livres, **Nicolas Réveillaut** 6 livres et **Louis Bouillé** 9 livres.

Le 30 novembre 1762, l'huissier perçoit 7 livres pour ses frais et son salaire.

Mais, parfois, les collecteurs eux-mêmes font preuve de mauvaise volonté. **Ainsi, le 18 novembre 1763, l'huissier Vergé se rend chez Pierre Roy, collecteur d'Amailoux, charron.**

Ce dernier doit la somme de 650 livres pour la capitation. Il s'agit certainement de sommes qu'il aurait dû prélever auprès d'habitants imposés.

Le dit Pierre Roy a refusé de payer la somme demandée. L'huissier a alors interpellé deux des plus proches voisins de Roy et leur a demandé de se transporter avec lui à son domicile, pour être présents à la saisie des meubles du collecteur récalcitrant. Les voisins ont refusé de venir, de donner leur nom, de dire la cause de leur refus et s'ils savaient signer ou non.

Vergé s'est rendu, malgré tout, chez Pierre Roy. Il a saisi « une coite » de lit et, chez Louis Cousin, laboureur, autre collecteur, une jument d'âge inconnu. Il a fait conduire le tout devant l'église d'Amailoux et fait savoir qu'à 2 heures, il en ferait la vente par adjudication.

Le tout a été mis à prix à 130 livres par Louis Bouillé et enchéri par Marc Grésard ou Groissard à 140 livres. Les dits objets lui ont donc été adjugés, et l'adjudicataire a promis de porter la somme, sous huitaine, au bureau de la recette. Sinon, ce sera la contrainte par corps.

L'adjudicataire a déclaré ne savoir signer.

Pour salaire, Verger percevra 3 livres 2 sols, le 12 mars 1764, par le receveur qui se fera rembourser par les collecteurs.

Il est amusant de noter que **le dit Groissard** est un récalcitrant à l'impôt, puisqu'il n'a déjà pas payé en 1762, et il en sera de même selon le procès verbal de l'année du 3 janvier 1765 où l'huissier saisira à son domicile 12 livres de laine à défaut de paiement des 12 livres qu'il doit.

Louis Cousin qui fut collecteur en 1762 a refusé de payer, en 1764, il faudra l'intervention de l'huissier qui prélèvera chez lui la somme de 9 livres.

Un certain Mathurin Bourreau, avait déjà refusé ou oublié de payer la taille en 1762, il a fallu saisir chez lui un chaudron et 4 seaux à défaut de paiement de la somme de 9 livres. Ce qui ne l'empêche pas d'être élu collecteur pour l'année 1764.

Autre exemple, à Verruyes, le 8 août 1767.

À la requête de Jean Elie Forien, écuyer, conseiller du roi, receveur des tailles, « commis à la recette de la capitation, fourrage et autres impositions de l'élection de Poitiers, résidant à Saint-Hilaire », **François Ledain**, huissier, résidant à Parthenay, reçu et immatriculé à l'élection de Poitiers, rédige un procès verbal de travail et d'emprisonnement.

Il déclare s'être transporté à la paroisse de Verruyes, distante de 4 lieues de son domicile, chez François Juin le jeune, l'un des collecteurs de la dite paroisse, pour qu'il verse la somme de 1835 livres qu'il doit pour la capitation, le fourrage et autres impositions, pour l'année 1766.

Le sieur Juin prétend ainsi que ses consorts qu'« ils n'avaient pas d'argent amassé. Qu'il leur était dû des sommes considérables, par différents particuliers, **de difficile discussion** ».

L'huissier et les collecteurs se rendent donc tous au domicile des habitants débiteurs.

Chez Guillaume Roboam où ils prennent un chaudron de cuivre, un pot à dîner en cuivre, une chopine et 4 petites officettes d'étain à défaut de paiement pour les 17 livres 17 sols qu'il doit.

Chez François Galleteau, un pot à dîner en cuivre, un grand chaudron en cuivre pour les 22 livres 8 sols.

Chez Pierre Poussard, est pris un fusil pour les 8 livres 10 sols.

Certains imposés vont accepter de payer sur le champ les sommes dues. Ainsi :

Jacques Brunet paie 5 livres, **André Chaigne**, 2 livres 10 sols, **Jacques Birot**, 3 livres, **Jacques Gadreau**, 24 livres, **Joseph Grousset**, 6 livres, **Jacques Goudeau**, 6 livres, **René Taupeau**, 6 livres et

Louis Boussonneau, 9 livres.

Un seul refuse de payer l'impôt, **Louis Bercé**. L'huissier lui déclare qu'il entend l'obliger par emprisonnement. Il lui adresse une sommation. Il sera transporté en la ville de Parthenay pour y rester jusqu'à paiement. Et s'il ne veut pas obéir à la sommation, l'huissier sera contraint d'envoyer chercher le dit Bercé à ses frais, par la cavalerie et la maréchaussée.

Le procès verbal laisse entendre que le récalcitrant **Bercé a été conduit en prison**.

L'huissier a touché, le 22 avril 1768, 4 livres, pour ses frais et son salaire, qui seront payés par « le sieur receveur lequel s'en fera rembourser par les collecteurs ».

On constate donc qu'au XVIII^{ème} siècle, comme avant et comme de nos jours, au XXI^{ème}, on a toujours considéré l'impôt d'un mauvais œil. Il a toujours fallu employer des moyens de coercition exercée par la puissance politique, pour contraindre le contribuable à payer.

Marc BOUCHET
source cartes postales AD79



Faute de place, il n'y a pas la rubrique *Questions-Réponses* dans ce numéro mais vous la retrouverez prochainement. Vous pouvez continuer à nous envoyer vos demandes en imprimant [le formulaire sur notre site](#) et en nous l'envoyant par voie postale.



TOUS COUSINS



TISSERON Claude x CHAINE Jacqueline

TISSERON François
x 30.06.1750 Le Breuil-Bernard
GEFFARD Perrine

TISSERON Charles
x 17.02.1778 Le Breuil-Bernard
AUMON Marie Françoise Jeanne

BILLY (BESLY) Pierre
x 13.08.1803 Moncoutant
TISSERON Marie Françoise

BILLY Pierre Augustin
x 27.01.1837 Terves
BRIAULT Marguerite Jeanne

PEROCHON François
x 23.11.1869 Clessé
BILLY Euphrosine

GRELLIER Antonin
x 15.11.1897 Clessé
PEROCHON Marie Alexandrine

TEXIER Florentin
x 25.08.1919 Chiché
GRELLIER Marie Camille

POISSON Félicien
x 26.02.1949 St-Clair (86)
SAINTON Nicole

Adhérente n° 926

TISSERON René
x 05.07.1751 Le Breuil-Bernard
RENAUDET Jeanne

BAUDU François
x 24.01.1774 Le Breuil-Bernard
TISSERON Jeanne Perrine

BONNIN René
x 13.07.1797 Le Breuil-Bernard
BAUDU Marie Jeanne

BEAUGEAUD François
x
BONNIN Rose

BODIN Jean Baptiste
x 22.03.1870 Courlay
BEAUGEAUD Alexandrine

CLERGEAUD Pierre Henri
x 09.10.1894 St-André/Sèvre
BODIN Angéline Alexandrine

CLERGEAUD Henri
x 18.02.1922 Niort
ROBELIN Georgette

Adhérente n°006

